

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2019**  
**PROCÈS VERBAL**

## Conseil Municipal – séance du 17 décembre 2019

La séance est ouverte à 20h00 par Monsieur Olivier DOSNE, Maire, qui procède à l'appel des membres présents, et constate que le quorum est atteint.

Chers collègues, le 3 décembre dernier, nous avons eu l'immense tristesse de vous annoncer le décès de Madame Amèle SELLAM, conseillère municipale déléguée au périscolaire, et amie proche, ce que je souhaitais vous redire ce soir. Nous garderons tous le souvenir d'une élue rayonnante, digne, courageuse, battante. Les mots me manquent. Je sais que vous vous associez pleinement à la peine de sa famille. Je vous propose donc de faire une minute de silence en son honneur.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire procède à l'appel.

### 1 . Désignation du secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Je vous propose Madame Corine FIORENTINO.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 1. A la majorité, Corine FIORENTINO ne prenant pas part au vote.

*Madame Corine FIORENTINO est désignée, à la majorité moins une non-prise de part au vote, secrétaire de la séance du 17 décembre 2019.*

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Isabelle SERIEIS, Monsieur Rémi DECOUT, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :

Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Christelle FORTIN donne procuration à Madame Jennie PETIT, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

**Article unique :** Désigne Mme Corine Fiorentino comme secrétaire de séance

Pour : (32)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Jacques GRESSIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jeannine CHERY (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jennie PETIT (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Boutaïeb KADDANI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Alain BARUGEL (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Pierre MARCHADIER (Centristes et Indépendants), Monsieur Jean-Marie PLATET (Centristes et Indépendants), Madame Catherine MEUNIER (Centristes et Indépendants), Monsieur Gilles COLRAT (Centristes et Indépendants), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Centristes et Indépendants), Madame Isabelle SERIEIS (Centristes et Indépendants), Monsieur Rémi DECOUT (Centristes et Indépendants), Madame Caroline RUIZ (Centristes et Indépendants), Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Pascal DE CAZENOVE (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Madame Chantal COLIN (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Bernard DUVERT (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Olivier AUBRY (Liste "Vivre Joinville ensemble")

Abstention : (1)

Monsieur Michel LAVAL (Non inscrit)

## 2. Installation de Monsieur Guillaume LEVANNIER comme nouveau conseiller municipal

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, suite à la disparition d'Amèle SELLAM, conseillère municipale déléguée au Périscolaire, il nous faut installer un conseiller municipal en raison de la vacance de ce siège. Monsieur Guillaume LEVANNIER, 29ème candidat, devient conseiller municipal de droit. Nous n'avons, en effet, pas à délibérer, donc nous lui souhaitons, bien sûr, la bienvenue ce soir. Guillaume, bienvenue parmi nous, ce soir.

Je vous propose toutefois de voter à main levée pour que Monsieur Guillaume LEVANNIER succède à Madame Amèle SELLAM au sein de la commission Enfance, et au sein de la commission Urbanisme et cadre de vie.

Avez-vous une opposition à ce mode de vote ? Donc, à main levée, qui est pour que Guillaume LEVANNIER reprenne les commissions Enfance et Urbanisme et cadre de vie ? Merci.

Guillaume, tu es le bienvenu, si tu veux dire un petit mot.

M. Guillaume LEVANNIER : Je vous remercie tous et je vous souhaite une bonne soirée. Je pense tout d'abord à Amèle dont l'action municipale sera, je crois, saluée ce soir. A titre personnel, j'ai plaisir à rejoindre l'équipe municipale déjà en place. Après avoir éveillé Joinville lors du premier mandat, Olivier et son équipe ont pris des engagements sages et durables pour cette ville. J'espère contribuer à cette dynamique au cours des prochains mois.

M. LE MAIRE : Merci, Guillaume.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Héléne DECOTIGNIE, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Isabelle SERIEIS, Monsieur Rémi DECOUT, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :

Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Christelle FORTIN donne procuration à Madame Jennie PETIT, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

**Article unique** : Après avoir décidé, à l'unanimité, de voter à main levée, désigne Monsieur Guillaume LEVANNIER, membre de la commission « Enfance » et membre de la commission « Urbanisme et Cadre de vie » en remplacement de Madame Amèle SELLAM.

Pour : (32)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Jacques GRESSIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jeannine CHERY (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jennie PETIT (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Boutaïeb KADDANI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Alain BARUGEL (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Héléne DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Pierre MARCHADIER (Centristes et Indépendants), Monsieur Jean-Marie PLATET (Centristes et Indépendants), Madame Catherine MEUNIER (Centristes et Indépendants), Monsieur Gilles COLRAT (Centristes et Indépendants), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Centristes et Indépendants), Madame Isabelle SERIEIS (Centristes et Indépendants), Monsieur Rémi DECOUT (Centristes et Indépendants), Madame Caroline RUIZ (Centristes et Indépendants), Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Pascal DE CAZENOVE (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Michel LAVAL (Non inscrit), Madame Chantal COLIN (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Bernard DUVERT (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Olivier AUBRY (Liste "Vivre Joinville ensemble")

Abstention : (1)

Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous")

### 3 . Dénomination des salles situées au R-1 de l'Hôtel de Ville

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, Madame Amèle SELLAM, notre collègue et amie est décédée d'une longue maladie dans la nuit du 2 au 3 décembre 2019. Amèle était une élue impliquée, rayonnante, sensible. Elle s'est battue avec un courage immense contre la maladie, jusqu'au dernier moment, à être présente pour assurer sa mission, une mission qu'elle tenait à accomplir comme tout ce qu'elle entreprenait, avec détermination, enthousiasme. Je sais que les agents de la Ville avec lesquels elle avait travaillé, notamment au service périscolaire, sont très affectés, comme nous tous, par cette terrible nouvelle.

Nous souhaitons, ce soir, lui rendre hommage en baptisant, de son nom, les nouvelles salles polyvalentes au R-1 de l'Hôtel de Ville, en nommant les deux salles tout simplement « Espace Amèle Sellam ». Son souvenir perdurera ainsi longtemps dans la mémoire des Joinvillais.

Avez-vous des questions, des remarques ?

M. Rémi DECOUT : Mes chers collègues, je voudrais juste vous dire quelques mots. D'abord, j'ai été personnellement très affecté, avec vous, avec les personnels de la Mairie, par la douloureuse disparition d'Amèle SELLAM. Nous redoutions cette issue. Nous la pressentions depuis quelque temps. Cela n'a rien enlevé à la dureté de ce départ ni à l'émotion qu'il suscite. Je voudrais vous dire aussi, chers collègues, cher Francis, et à travers toi, à ta famille, à votre famille à tous les deux, et particulièrement à vos enfants que le souvenir d'Amèle, sa générosité de cœur, ses prises de position passionnées vont nous manquer. Son courage dans l'épreuve pendant ces longs mois de maladie a suscité notre admiration.

Il n'est que justice d'honorer sa mémoire, en particulier ce soir, et c'est dès aujourd'hui qu'il nous est proposé de le faire en attribuant son nom à des salles de l'Hôtel de Ville. Les élus du groupe centriste soutiennent, avec moi, cette proposition.

D'autres initiatives pourront être lancées à l'avenir en mémoire d'Amèle, en lien, en particulier, avec le monde de la jeunesse pour lequel elle s'est tant dévouée.

Mes derniers mots seront plus particulièrement pour deux de nos collègues : Francis, bien sûr, pour saluer ton courage et t'entourer de toute notre affection dans cette terrible épreuve, et Marie-France, aussi, pour te dire merci, très simplement, de l'aide que tu as apportée à Amèle par tes mains et par ta douceur. C'est un peu de notre fraternité et de nos pensées à tous qui étaient présentes aux côtés d'Amèle.

M. LE MAIRE : Avez-vous d'autres remarques ou questions ? Je vous propose de passer au vote. Qui est pour cette dénomination ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je note. Merci beaucoup.

M. Francis SELLAM : Je voudrais juste dire un mot. Je voudrais tout simplement vous remercier tous, peu importe vos pensées, vos choix et vos votes. Je voulais d'abord remercier tous les élus, opposition, majorité, etc., pour tous les mots et l'accompagnement que j'ai eu lors de cette terrible épreuve. Je voulais remercier aussi – je m'adresse plutôt à l'administration – et encore une fois tous les agents qui nous ont soutenu, qui nous ont accompagné. Je ne reviendrai pas dessus parce que c'est trop dur. Merci à vous tous.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Isabelle SERIEIS, Monsieur Rémi DECOUT, Madame Marie-France ASTEGIANI-

## Conseil Municipal – séance du 17 décembre 2019

MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :

Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Christelle FORTIN donne procuration à Madame Jennie PETIT, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

**Article Unique :** décide de nommer les salles situées au R-1 de l'Hôtel de Ville « Espace Amèle Sellam ».

Pour : (31)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Jacques GRESSIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jeannine CHERY (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jennie PETIT (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Boutaïeb KADDANI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Alain BARUGEL (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Pierre MARCHADIER (Centristes et Indépendants), Monsieur Jean-Marie PLATET (Centristes et Indépendants), Madame Catherine MEUNIER (Centristes et Indépendants), Monsieur Gilles COLRAT (Centristes et Indépendants), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Centristes et Indépendants), Madame Isabelle SERIEIS (Centristes et Indépendants), Monsieur Rémi DECOUT (Centristes et Indépendants), Madame Caroline RUIZ (Centristes et Indépendants), Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Pascal DE CAZENOVE (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Madame Chantal COLIN (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Olivier AUBRY (Liste "Vivre Joinville ensemble")

Abstention : (2)

Monsieur Michel LAVAL (Non inscrit), Monsieur Bernard DUVERT (Liste "Vivre Joinville ensemble")

### 4 . Approbation du Procès-verbal du 15 octobre 2019

M. LE MAIRE : Avez-vous des questions ? Je vous propose de l'approuver.

Qui approuve ? A l'unanimité, il n'y a pas d'abstention ? Une abstention et pas de contre.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Isabelle SERIEIS, Monsieur Rémi DECOUT, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :

Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Christelle FORTIN donne procuration à Madame Jennie PETIT, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

**Article unique :** Approuve le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2019.

Pour : (32)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Jacques GRESSIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jeannine CHERY (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jennie PETIT (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Boutaïeb KADDANI (Liste

"Joinville avec vous"), Monsieur Alain BARUGEL (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Pierre MARCHADIER (Centristes et Indépendants), Monsieur Jean-Marie PLATET (Centristes et Indépendants), Madame Catherine MEUNIER (Centristes et Indépendants), Monsieur Gilles COLRAT (Centristes et Indépendants), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Centristes et Indépendants), Madame Isabelle SERIEIS (Centristes et Indépendants), Monsieur Rémi DECOUT (Centristes et Indépendants), Madame Caroline RUIZ (Centristes et Indépendants), Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Pascal DE CAZENOVE (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Madame Chantal COLIN (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Bernard DUVERT (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Olivier AUBRY (Liste "Vivre Joinville ensemble")

Abstention : (1)

Monsieur Michel LAVAL (Non inscrit)

## **5 . Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire au titre de la délégation reçue du conseil municipal en application des dispositions de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales**

M. LE MAIRE : Avez-vous des questions ?

M. Michel LAVAL : J'ai une question. A quoi correspond ce camion poids lourd avec grue et bras de benne loué pour quatre années ?

M. Jean-Jacques GRESSIER : Nous avons été victimes d'un vol de camion au sein du Conseil municipal, et ce camion était muni d'une grue qui était nécessaire aux travaux exécutés par les équipes. Donc, nous avons fait le choix de louer un camion en remplacement de celui-ci.

M. Michel LAVAL : J'ai une remarque. Nous sommes le 17 décembre. Ce relevé de décisions s'achève le 30 octobre. Je n'arrive pas à croire qu'il ne soit pas possible de nous notifier les actes passés en novembre.

M. LE MAIRE : Je crois que l'administration a beaucoup de travail, et vous avez déjà posé la question en commission – cela m'a été remonté. A un moment, on fait aussi avec nos moyens, et il n'y a aucune volonté de cacher quelque chose.

M. Bernard DUVERT : J'ai une remarque. J'ai un marché, ou plutôt l'achat d'un logiciel d'entretiens professionnels pour 22 900 €. J'avoue que j'ai un peu de mal à comprendre, à la fois, le prix et qu'on soit dans l'obligation. Je pense qu'il faut autre chose que d'accompagner la tenue d'entretiens. S'agit-il d'entretiens annuels comme on le fait dans beaucoup d'entreprise pour avoir une trace ?

M. Francis SELAM : C'était suite aux problématiques qu'on a eues au périscolaire avec le recrutement des animateurs. On a fait une mise en concurrence de plusieurs logiciels et de plusieurs associations pour pouvoir avoir un logiciel qui permettait d'améliorer la détection de possibles déviations. Cela ne règlera jamais tout, mais cela permet aussi de, si je me rappelle bien... Je ne sais pas si c'est celui-là parce que je pense que ce n'était pas ce logiciel.

*L'administration : Tous les ans, l'ensemble des encadrants de la Ville doit réaliser des entretiens professionnels. Dans la fonction publique, ces entretiens professionnels sont extrêmement cadrés. On a plus de 500 entretiens professionnels qui sont réalisés dans une période assez courte. Pour l'instant, on gère ces entretiens avec du papier, comme beaucoup. Cela représente une charge assez importante de papier, lorsque vous avez 500 agents, et cela représente aussi un archivage qui est assez compliqué, avec pas mal d'allers-retours en matière de validation des entretiens qui sont assez lourds. Le logiciel va nous permettre, non seulement, de dématérialiser le format, mais aussi les échanges entre le manager, la direction et l'agent. Cela va nous permettre également d'archiver l'intégralité des entretiens des années passées qui sont versés au dossier de l'agent. Donc, c'est simplement une mesure, à la fois, d'efficacité, de simplicité, de simplification du travail de l'administration vis-à-vis de ces entretiens. Cependant, il est évident qu'une mise en concurrence a été effectuée pour choisir le logiciel.*

M. Bernard DUVERT : Je n'en doute pas, mais c'est le prix que j'ai trouvé un peu élevé. Effectivement, s'il ne s'adresse qu'à l'administration, j'imagine que ce sont des produits relativement nouveaux, ou cela existe depuis fort longtemps ?

*L'administration : Ce sont des produits qui existent depuis un certain temps, déjà, mais qui se perfectionnent, effectivement. En plus, les entretiens professionnels ont été beaucoup réformés ces dernières années. Vous savez qu'on est passé d'un système de notation un peu stricte des agents à des entretiens vraiment professionnels avec la fixation d'objectifs, l'évaluation du résultat. On est sur des formats d'entretien qui n'ont plus rien à voir avec ce qu'on a connu auparavant. Les logiciels se sont beaucoup adaptés à ce contenu.*

M. LE MAIRE : Avez-vous d'autres questions ? Je vais aller dans le sens de Monsieur DUVERT pour ses remarques récurrentes concernant les entreprises joinvillaises. Vous avez dû bien noter, si vous avez tous bien lu la liste des avenants, qu'une entreprise joinvillaise, au titre des fournitures de bureau, a remporté le marché. Cette entreprise est Bureau\*\*, qui est située au-dessus du magasin de motos en entrée de ville. On ne peut que s'en satisfaire.

M. Bernard DUVERT : Oui, et je n'ai fait aucune remarque désagréable sur ce sujet parce qu'effectivement, j'ai vu qu'un effort avait été fait.

M. LE MAIRE : Quand c'est agréable, il faut aussi le dire, et je me fais plaisir aussi de remonter le fait qu'une entreprise joinvillaise ait remporté.

Qui prend acte ? A l'unanimité, je vous remercie.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Isabelle SERIEIS, Monsieur Rémi DECOUT, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :

Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Christelle FORTIN donne procuration à Madame Jennie PETIT, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

**Article Unique** : Prend acte des décisions prises par le Maire ou le cas échéant par l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, ou par l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du code précité, dans le cadre de l'article L.2122-22 du même code et en vertu de la délégation d'attribution accordée par délibération du 20 février 2019.

## **6 . Budget principal de la Commune - Exercice 2019 - Vote de la décision modificative n°2 au Budget 2019**

M. Francis SELLAM : Pour rappel, je vais donner les chiffres arrondis, ce sera plus simple. On est, à peu près, sur un ordre de 70 millions d'euros de budget, et pour donner des ordres estimatifs, à peu près 35 millions en fonctionnement et 35 millions en investissement.

Sur la partie fonctionnement, on a d'abord les charges de personnel, + 75 k€, dues à un renforcement sur le guichet unique, sur le périscolaire. On a une offre sportive, au niveau scolaire, qui est un peu

plus importante. Le fait de sécuriser les parcours des agents par la déprécarisation, nous avons augmenté de 75 k€ notre budget. Pour les 227 k€, c'est la CLECT, Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales, qui dépend de l'EPT. En fait, c'est la CLECT qui décide du montant de la dotation que chaque ville va distribuer à l'EPT, sauf que la CLECT se réunit fin juin/début juillet, et que nous avons voté notre budget en avril. Nous n'avions pas estimé autant pour la dotation, donc nous faisons la modification. Le delta provient tout simplement du fait qu'il faut impérativement que le budget de l'EPT soit aussi à l'équilibre, donc on participe à cet effort. De plus, les compétences transférées font qu'effectivement, nous avons dû participer un peu plus.

Concernant les recettes, pour les impôts, cela fait + 96 k€. C'est la réalisation des impôts sur la ville de Joinville-le-Pont. C'est tout ce que la fiscalité va détecter sur la ville de Joinville-le-Pont et réclamer aux Joinvillais indirectement. Pour les 205 k€, il y a à peu près 136 k€ qui sont liés aux assurances, à la crue. Les dégâts qui nous ont été causés par la crue nous ont été remboursés par les assurances. Les 68 k€ sont liés à une pénalité qui a été demandée à une entreprise qui a travaillé sur le stade de Garchy, confirmée par Michel.

Au niveau des investissements, nous allons décaler les 150 k€ de la place Mozart qui seront transférés sur le budget 2020. Par contre, on a une augmentation de 150 k€ sur le guichet unique qui est due, tout simplement, au fait, que nous avons quelques petits travaux complémentaires, une révision de certains travaux par rapport aux estimations qui avaient été faites au début. 150 k€, c'est une somme importante, mais elle ne représente à peu près que 3.5 % du budget initial, pour un guichet unique qui est, je pense, pour tout le monde, à l'unanimité, reconnu comme étant de qualité.

C'est ce que j'avais à dire sur ce budget. Avez-vous des questions ? Je propose de passer au vote.

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci à vous.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Isabelle SERIEIS, Monsieur Rémi DECOUT, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :

Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Christelle FORTIN donne procuration à Madame Jennie PETIT, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

**Article 1er** : adopte par chapitre, la décision modificative n°2 au budget principal de la commune pour l'exercice 2019, ci-annexée, arrêtée en mouvements budgétaires à la somme de :

• en dépenses :	+302 257,00 €
• en recettes :	+302 257,00 €
Dont :	
• en section de fonctionnement :	+302 257,00 €
• en section d'investissement :	0,00 €

**Article 2** : autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code de collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous les documents en exécution de la présente délibération.

Pour : (20)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Jacques GRESSIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jeannine CHERY (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jennie PETIT (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Boutaïeb KADDANI (Liste



"Joinville avec vous"), Monsieur Alain BARUGEL (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont")

Abstention : (13)

Monsieur Pierre MARCHADIER (Centristes et Indépendants), Monsieur Jean-Marie PLATET (Centristes et Indépendants), Madame Catherine MEUNIER (Centristes et Indépendants), Monsieur Gilles COLRAT (Centristes et Indépendants), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Centristes et Indépendants), Madame Isabelle SERIEIS (Centristes et Indépendants), Monsieur Rémi DECOUT (Centristes et Indépendants), Madame Caroline RUIZ (Centristes et Indépendants), Monsieur Pascal DE CAZENOVE (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Michel LAVAL (Non inscrit), Madame Chantal COLIN (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Bernard DUVERT (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Olivier AUBRY (Liste "Vivre Joinville ensemble")

## 7. Admission de créances éteintes et admissions en non valeurs 2019 - Budget Principal de la Commune

M. Francis SELLAM : Les admissions en non-valeur pour 2019, je vous le rappelle, ne relèvent pas d'une décision de la Ville. C'est le Trésor public, dont Madame V\*\*\*\*\* , qui nous chapeaute, qui décide des créances à abandonner parce que soit les gens ont des dettes qui ne sont pas récupérables, qui sont « rasées » par la Banque de France, soit ce sont des gens qui ont disparu de la circulation. Donc, ce n'est pas un cadeau qu'on fait aux gens. Généralement, il faut le savoir, ce sont de petites dettes, dans l'absolu, pour les particuliers, et ce sont souvent des gens qui sont en très grande difficulté. A un moment donné, il vaut mieux savoir enlever cette dette qui, de toute façon, courra toujours et qui nous permet aussi de nettoyer notre comptabilité.

Avez-vous des questions ?

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci beaucoup.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Isabelle SERIEIS, Monsieur Rémi DECOUT, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :

Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Christelle FORTIN donne procuration à Madame Jennie PETIT, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

**Article 1 :** constate, sur proposition du comptable public, l'effacement de créances éteintes - suite à des procédures de rétablissement personnel et de liquidation judiciaire - mentionnées sur la liste fournie par ce dernier et dont le montant global s'élève à 640,51 €.

**Article 2 :** admet, sur proposition du comptable public, en non valeur les créances mentionnées sur les listes fournies par ce dernier et dont le montant global s'élève à 11 023,77 €.

**Article 3 :** autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toutes démarches et à signer tous documents en exécution de la présent délibération.

Pour : (32)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Jacques GRESSIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jeannine CHERY (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jennie PETIT (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Boutaïeb KADDANI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Alain BARUGEL (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Pierre MARCHADIER (Centristes et Indépendants), Monsieur Jean-Marie PLATET (Centristes et Indépendants), Madame Catherine MEUNIER (Centristes et Indépendants), Monsieur Gilles COLRAT (Centristes et Indépendants), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Centristes et Indépendants), Madame Isabelle SERIEIS (Centristes et Indépendants), Monsieur Rémi DECOUT (Centristes et Indépendants), Madame Caroline RUIZ (Centristes et Indépendants), Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Michel LAVAL (Non inscrit), Madame Chantal COLIN (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Bernard DUVERT (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Olivier AUBRY (Liste "Vivre Joinville ensemble")

Abstention : (1)

Monsieur Pascal DE CAZENOVE (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont")

## 8 . Budget annexe du cinéma - Exercice 2019 - Vote de la décision modificative n°2 au Budget 2019

M. Francis SELLAM : C'est une décision qui est plutôt positive puisqu'on a, tout simplement, une recette plus importante qui est liée à l'aménagement du Belvédère, à la fin des travaux sur l'accès au cinéma par le côté Belvédère. On a une augmentation de 3 000 €, et les charges de location de films sont proportionnelles au nombre d'entrées, donc à l'équilibre à 3 000 €.

Avez-vous des questions ?

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Isabelle SERIEIS, Monsieur Rémi DECOUT, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :

Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Christelle FORTIN donne procuration à Madame Jennie PETIT, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

**Article 1er** : adopte par chapitre, la décision modificative n°2 au budget annexe du cinéma pour l'exercice 2019, ci-annexée, arrêtée en mouvements budgétaires à la somme de :

- en dépenses : +3 000,00 €
- en recettes : +3 000,00 €

Dont :

- en section de fonctionnement : + 3 000,00 €
- en section d'investissement : 0,00 €

**Article 2** : autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu

de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Pour : (32)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Jacques GRESSIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jeannine CHERY (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jennie PETIT (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Boutaïeb KADDANI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Alain BARUGEL (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Pierre MARCHADIER (Centristes et Indépendants), Monsieur Jean-Marie PLATET (Centristes et Indépendants), Madame Catherine MEUNIER (Centristes et Indépendants), Monsieur Gilles COLRAT (Centristes et Indépendants), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Centristes et Indépendants), Madame Isabelle SERIEIS (Centristes et Indépendants), Monsieur Rémi DECOUT (Centristes et Indépendants), Madame Caroline RUIZ (Centristes et Indépendants), Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Michel LAVAL (Non inscrit), Madame Chantal COLIN (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Bernard DUVERT (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Olivier AUBRY (Liste "Vivre Joinville ensemble")

Abstention : (1)

Monsieur Pascal DE CAZENOVE (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont")

## 9 . Budget annexe du port - Vote de la décision modificative n°1 au Budget 2019

M. Francis SELLAM : Elle est liée à l'histoire des ressources humaines du port. Nous avons un capitaine et un agent, qui sont partis. Nous avons un recrutement saisonnier pour juillet, août, mais je n'ai pas les dates exactes. Je pense que vers fin août, on a recruté deux permanents : un nouveau capitaine et un nouvel agent du port. Comme ils ont un salaire plus élevé puisqu'ils ont plus de compétences, il faut qu'on modifie le budget de 11 500 € pour l'année.

Avez-vous des questions ?

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Isabelle SERIEIS, Monsieur Rémi DECOUT, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :

Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Christelle FORTIN donne procuration à Madame Jennie PETIT, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

**Article 1er** : adopte par chapitre, la décision modificative n°1 au budget annexe du port de plaisance pour l'exercice 2019, ci-annexée, arrêtée en mouvements budgétaires à la somme de :

- chapitre 011 (compte 6188) : - 11 500 €
- chapitre 012 (compte 6215) : + 11 500 €

**Article 2** : autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en

exécution de la présente délibération.

Pour : (32)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Jacques GRESSIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jeannine CHERY (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jennie PETIT (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Boutaïeb KADDANI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Alain BARUGEL (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Pierre MARCHADIER (Centristes et Indépendants), Monsieur Jean-Marie PLATET (Centristes et Indépendants), Madame Catherine MEUNIER (Centristes et Indépendants), Monsieur Gilles COLRAT (Centristes et Indépendants), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Centristes et Indépendants), Madame Isabelle SERIEIS (Centristes et Indépendants), Monsieur Rémi DECOUT (Centristes et Indépendants), Madame Caroline RUIZ (Centristes et Indépendants), Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Michel LAVAL (Non inscrit), Madame Chantal COLIN (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Bernard DUVERT (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Olivier AUBRY (Liste "Vivre Joinville ensemble")

Abstention : (1)

Monsieur Pascal DE CAZENOVE (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont")

**10 . Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager, de liquider des dépenses d'investissement du budget principal de la commune avant le vote du budget 2020**

M. Francis SELLAM : Le but est d'autoriser Monsieur le Maire à engager et liquider les dépenses d'investissement du budget principal de la commune avant le vote 2020. On autorise le Maire à faire fonctionner, en gros, la Mairie, puis à pouvoir faire fonctionner les investissements. Il faut savoir qu'il y a un taquet. On ne peut pas dépasser 100 % du fonctionnement de 2019, et pour les investissements, on est sur une limite de 25 % des investissements de 2019.

Avez-vous des questions ?

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Isabelle SERIEIS, Monsieur Rémi DECOUT, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :

Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Christelle FORTIN donne procuration à Madame Jennie PETIT, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

**Article Unique** : autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant la Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget principal de la commune pour l'exercice 2020, les dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants et à signer tous documents en exécution de la présente délibération :

Budget principal	Crédits ouverts en 2019	Montant maximum d'engagement pouvant être autorisé	Montant d'engagement maximum proposé

**Conseil Municipal – séance du 17 décembre 2019**

Chapitre 20 – Immobilisation incorporelles	1 149 601,56 €	285 441,39 €	285 441,39 €
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	1 624 772,40 €	406 193,10 €	406 193,10 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	11 219 146,72 €	2 804 786,68 €	2 804 786,68 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	9 057 826,69 €	2 189 456,67 €	2 189 456,67 €

**11 . Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager, de liquider des dépenses d'investissement du budget annexe du port de plaisance avant le vote du budget 2020**

M. Francis SELLAM : C'est le même principe, donc il s'agit de pouvoir continuer à engager et à payer les frais.

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSION, Madame Chantal DURAND, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Isabelle SERIEIS, Monsieur Rémi DECOUT, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :

Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Christelle FORTIN donne procuration à Madame Jennie PETIT, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

**Article unique** : autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget annexe du Port de plaisance pour l'exercice 2020, les dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants et à signer tous les documents en exécution de la présente délibération :

Budget annexe du Port de Plaisance	Crédits ouverts en 2019	Montant maximum d'engagement pouvant être autorisé	Montant maximum d'engagement proposé
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	50 344,37 €	12 586,09 €	12 586,09 €

**12 . Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager, de liquider des dépenses d'investissement du budget annexe du cinéma avant le vote du budget 2020**

M. Francis SELLAM : C'est la même chose.

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Isabelle SERIEIS, Monsieur Rémi DECOUT, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :

Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Christelle FORTIN donne procuration à Madame Jennie PETIT, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

**Article unique** : autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget annexe du Cinéma pour l'exercice 2020, les dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants et à signer tous les documents en exécution de la présente délibération :

Budget annexe du Cinéma	Crédits ouverts en 2019	Montant maximum d'engagement pouvant être autorisé	Montant maximum d'engagement proposé
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	48 708,46 €	12 177,12 €	12 177,12 €

**13 . Budget Principal de la Commune - Révision de l'autorisation de programme n°8 relative à la création d'un guichet unique**

M. Francis SELLAM : Comme le budget du programme guichet unique augmente, on doit faire une révision de l'autorisation pour être en phase avec la demande budgétaire. L'avantage de ce système est que cela nous permet de pouvoir payer et d'emprunter à l'instant T, et non d'emprunter dès le premier jour, l'intégralité des sommes que nous estimons. C'est la raison pour laquelle nous avons fait une demande d'autorisation de programme d'augmentation puisque nous avons une augmentation de 150 k€ qui est annoncée.

Avez-vous des questions ?

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Isabelle SERIEIS, Monsieur Rémi DECOUT, Madame Marie-France ASTEGIANI-

## Conseil Municipal – séance du 17 décembre 2019

MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :

Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Christelle FORTIN donne procuration à Madame Jennie PETIT, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

**Article 1<sup>er</sup> :** décide de réviser l'autorisation de programme n°8 précisant les montants maximums de l'autorisation de programme et des crédits de paiement de la manière suivante :

Crédits de paiement				Total des crédits de paiement et de l'autorisation de programme
2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 prévisionnel	
23 388,00 €	109 057,93 €	732 324,23 €	3 285 229,84 €	4 150 000,00 €

**Article 2 :** autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code de collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Pour : (29)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Jacques GRESSIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jeannine CHERY (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jennie PETIT (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Boutaieb KADDANI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Alain BARUGEL (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Pierre MARCHADIER (Centristes et Indépendants), Monsieur Jean-Marie PLATET (Centristes et Indépendants), Madame Catherine MEUNIER (Centristes et Indépendants), Monsieur Gilles COLRAT (Centristes et Indépendants), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Centristes et Indépendants), Madame Isabelle SERIEIS (Centristes et Indépendants), Monsieur Rémi DECOUT (Centristes et Indépendants), Madame Caroline RUIZ (Centristes et Indépendants), Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Pascal DE CAZENOVE (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont")

Abstention : (4)

Monsieur Michel LAVAL (Non inscrit), Madame Chantal COLIN (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Bernard DUVERT (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Olivier AUBRY (Liste "Vivre Joinville ensemble")

### 14 . Versement d'acomptes aux associations sur les subventions au titre de l'exercice 2020

M. Francis SELLAM : C'est pareil. Il faut que les associations importantes, en tout cas, d'un point de vue financier, puisqu'elles sont toutes importantes dans le tissu associatif puissent financer et commencer l'année 2020. Je regarde Michel pour l'athlétisme ou le foot, par exemple, ainsi que la crèche parentale.

Avez-vous des questions ? Michel.

M. Michel LAVAL : Il y a une seule délibération, pour les associations, d'une part, et pour le CCAS, d'autre part, qui n'est pas une association, mais le bras armé de la Mairie dans un champ extrêmement important. Donc, la règle a été rappelée pour les associations, soit un quart (25 %) de la subvention correspondant au premier trimestre. En ce qui concerne le CCAS, si je comprends bien, pour le premier trimestre, c'est 40 %. Y a-t-il plus de dépenses sur le premier trimestre ?

M. Francis SELLAM : Chantal, je crois que le CCAS est quand même lié aux gens en grande

précarité, aux seniors, donc effectivement, je pense qu'il est urgent que tu aies toujours de la monnaie.

Mme Chantal DURAND : Oui, merci, Francis. En tout cas, il y a une masse salariale importante à laquelle on ne peut pas déroger. Il faut payer nos salariés.

M. Michel LAVAL : Ce qui justifie le quart, oui, mais pas les 40 %.

Mme Chantal DURAND : Non, il y a aussi des actions qui sont mises en place et qui font qu'il faut honorer ce que l'on a mis en place pour Joinville. Il faut le faire.

M. Francis SELLAM : Tu as tous les secours en hiver, aussi.

M. Michel LAVAL : Les sans-logis meurent plus l'été.

Mme Chantal DURAND : Sincèrement, Michel, je ne vais pas pouvoir répondre de façon détaillée. On est bien d'accord, mais c'est vrai qu'il y a le centre d'hébergement. Sincèrement, je trouve que c'est un peu mal venu de votre part de nous demander pourquoi on mobilise 40 % de la subvention globale dédiée au CCAS, alors que sa raison d'être, ce sont les actions sociales.

M. Michel LAVAL : Non, j'aspire à l'augmentation du budget général du CCAS, mais je ne comprends pas très bien pourquoi on prévoit de mobiliser, sur le premier trimestre, 40 % de ce qu'on prévoit de déverser pendant l'année.

Mme Chantal DURAND : Vous êtes peut-être le seul à ne pas comprendre.

M. Francis SELLAM : C'est la même délibération tous les ans. On dira au centre d'hébergement de fermer plus tôt pour qu'on soit à 25 %.

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci beaucoup.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Isabelle SERIEIS, Monsieur Rémi DECOUT, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :

Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Christelle FORTIN donne procuration à Madame Jennie PETIT, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : décide d'allouer, dans le cadre du budget principal de la commune pour l'exercice 2020, les acomptes suivants sur les subventions communales pour l'exercice 2020 :

- Basket club de Joinville : 2 500 €
- Athlétique Club Paris Joinville : 15 500 €
- Racing club de Joinville : 21 250 €
- La crèche parentale des Petits Pinsons : 20 000 €

**Article 2** : décide d'allouer à l'établissement public communal Centre Communal d'Action Sociale dans le cadre du budget principal de la commune pour l'exercice 2020, un acompte de 40% de la participation votée en 2019, soit 307 000 €.

**Article 3** : autorise le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la



présente délibération.

### 15 . Subventions associatives complémentaires et exceptionnelles

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, c'est exceptionnel concernant deux associations : Enduro et Niger Vivant. Il y a 300 € pour Enduro à destination des œuvres reversées aux orphelins des sapeurs pompiers, et pour Niger Vivant qui est une association bien connue sur Joinville, elle ne demandait plus de subvention depuis un certain temps, mais elle revient vers nous avec des projets culturels.

Avez-vous des questions ?

M. Michel LAVAL : J'ai une remarque. Niger Vivant est une toute petite ONG, mais qui fait un excellent travail de fourmi, avec une communauté dans les montagnes du Niger. Il en faudrait des milliers parce que lorsqu'on entend ou qu'on veut faire de grands discours humanistes sur la nécessité d'aide au développement, d'aider les gens à se développer au sud, éventuellement avec la pensée qu'ils ne migrent pas au nord, il faudrait faire des milliers d'exemplaires dans toutes les communes d'associations comme Niger Vivant.

M. LE MAIRE : Merci pour l'hommage rendu à cette association, notamment à son travail. Effectivement, il en faudrait beaucoup d'autres, mais nous avons été étonnés de ne pas avoir été saisis depuis plusieurs années sur une demande de leur part, donc nous sommes ravis de pouvoir participer de nouveau.

Avez-vous d'autres questions ? On passe au vote.

Qui est pour ? A l'unanimité, je vous remercie.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Isabelle SERIEIS, Monsieur Rémi DECOUT, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :

Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Christelle FORTIN donne procuration à Madame Jennie PETIT, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : approuve le versement de subventions aux associations suivantes :

- L'association Enduro 18/112 : 300 €
- L'association Niger Vivant : 500 €

**Article 2** : autorise le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

## 16 . Subvention exceptionnelle à l'association AFM-Téléthon

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, cette délibération devait être portée par Christelle FORTIN, retenue chez elle. Dans le cadre de l'édition 2019 du Téléthon, la commune souhaite reverser à l'association AFM Téléthon une partie des recettes perçues. Donc, je vous propose de compléter le versement des subventions à hauteur de 900 €, soit la moitié des recettes estimées d'un concert effectué par Salut les tubes, French crooner et ses danseurs, auquel j'ai participé en tant que spectateur. C'est un très beau spectacle – j'essaie de réveiller un peu la salle – pour une très noble cause. Donc, je vous propose de verser cette subvention complémentaire. Michel.

M. Michel LAVAL : Je voterai cette délibération. Quel était le coût de la prestation de la troupe Salut les tubes ?

M. LE MAIRE : Je ne connais pas la prestation, mais chaque année, on a un spectacle généralement peu coûteux.

M. Michel LAVAL : Je pose la question pour évaluer la rentabilité de l'opération.

M. LE MAIRE : Oui, mais certainement que la rentabilité n'est pas là. J'en suis même persuadé. Notre question, chaque année, consiste simplement à mobiliser les gens sur un week-end, autour d'une cause qui est une belle cause.

M. Michel LAVAL : Si je peux avoir la réponse à ma question.

M. LE MAIRE : Oui, on vous écrira. Je vous donnerai cela. On passe au vote.

Qui est pour ? Merci.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaieb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Isabelle SERIEIS, Monsieur Rémi DECOUT, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :

Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Christelle FORTIN donne procuration à Madame Jennie PETIT, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 900€ à l'Association Française des Myopathies Téléthon dont le siège social est situé à Paris : AFM -Institut de Myologie, 47-83 boulevard de l'Hôpital, 75651 Paris Cedex 13.

**Article 2** : autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

## 17 . Convention d'objectifs et de moyen avec l'Association Joinvillaise d'Aide à Domicile (AJAD)

Mme Chantal DURAND : Mes chers collègues, vous savez que chaque association bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 k€ doit faire l'objet d'une convention. C'est la convention que je vous

propose d'adopter pour l'AJAD, dont l'objet est de lutter contre l'isolement des personnes âgées. Auparavant, une partie du personnel communal était dédié à l'AJAD, ce qui n'est pas le cas, aujourd'hui. En revanche, la Ville met des locaux à disposition de cette association.

Avez-vous des questions sur cette délibération ? Monsieur DUVERT.

M. Bernard DUVERT : La délibération est prévue pour trois ans, et elle démarre a posteriori, au 1er janvier 2019. Cela veut dire qu'on a raté l'échéance ? Elle a fonctionné un an sans convention, et on a rattrapé le retard. C'est cela ? Je vois Monsieur LEROY qui acquiesce. D'accord. Parfait, donc ce n'est pas une coquille. Ce n'est pas 2020-2022, mais bien 2019-2021, d'accord.

Mme Chantal DURAND : Oui, et il y a eu un déménagement aussi en début 2019.

M. Bernard DUVERT : D'accord, merci.

Mme Chantal DURAND : L'AJAD est dorénavant installée sur la résidence Jaurès. On passe au vote.

Qui est pour ? Je vous remercie.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Héléne DECOTIGNIE, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Isabelle SERIEIS, Monsieur Rémi DECOUT, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :

Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Christelle FORTIN donne procuration à Madame Jennie PETIT, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : approuve la convention d'objectif avec l'Association Joinvillaise d'Aide à Domicile 2019-2021

**Article 2** : autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à la signer et à prendre toute mesure en application de cette délibération.

### **18 . Convention constitutive d'un groupement de commandes relative à la passation d'un marché de travaux de serrurerie et de menuiserie extérieure dans les bâtiments**

M. Jean-Jacques GRESSIER : Mes chers collègues, les besoins en matière de travaux de serrurerie et de menuiseries extérieures dans les bâtiments concernent à la fois la commune et le CCAS. Il est donc envisagé de constituer un groupement de commandes entre la commune et le CCAS, afin de mutualiser la procédure de passation du marché, de bénéficier d'économies d'échelle, et d'avoir un prestataire unique pour chaque marché.

La convention que je vous propose d'approuver organise les modalités de fonctionnement du groupement de commandes. Je vous demande donc de bien vouloir approuver ce projet de convention, et de préciser que la commune sera le coordinateur du groupement de commandes, et autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes, au nom de la commune.

Qui est pour ? Merci.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Maxime OUANOOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Isabelle SERIEIS, Monsieur Rémi DECOUT, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :

Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Christelle FORTIN donne procuration à Madame Jennie PETIT, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : approuve le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes relative à la passation du marché de travaux de serrurerie et de menuiserie extérieure à conclure entre le centre communal d'action sociale et la commune de Joinville-le-Pont, annexé à la présente délibération.

**Article 2** : précise que la commune sera le coordonnateur du groupement de commandes.

**Article 3** : autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à signer la convention constitutive du groupement de commandes au nom de la commune et à prendre toutes mesures en application de cette délibération.

## 19 . Règlement Intérieur de la Maison des Associations

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, je vous propose d'approuver le Règlement Intérieur de notre nouvelle Maison des associations.

Le 30 septembre dernier, la Ville de Joinville-le-Pont a ouvert une Maison des associations au 2 place des Canadiens. Je souhaitais juste – ce n'est pas dans la délibération – rappeler l'histoire de cette maison des associations qui a pris place simplement suite à la fermeture de l'école Montessori. Cette école avait été construite à une autre époque, lors de l'édification du quartier des Canadiens, et pour rappel, sans cour d'école. C'est quand même quelque chose que nous ne faisons pas. Cette école était à vendre, et nous avons, malgré un avis favorable de l'Education nationale – Virginie, tu te souviens bien – évité l'installation d'une école communautaire dispensant des cours d'arabe avec 99 élèves sur cette place des Canadiens. Donc, nous avons pris la décision, bien évidemment puisque cela faisait partie de notre projet, d'acheter ces locaux et d'y installer une maison des associations. Je suis très heureux, ce soir, d'avoir pu – comme chaque maire doit le faire – contribuer à faire de ce quartier, un quartier apaisant, revégétalisé – c'est un autre sujet – mais surtout où les habitants, en 2008/2009, s'invectivaient, ne toléraient pas le bruit des enfants sur le parvis, etc. Bref, vivre ensemble est compliqué, mais avec le temps, nous avons réussi à mettre la main sur cet établissement.

Montessori ne s'est pas installée très loin puisqu'ils sont à Nogent-sur-Marne, donc pour les parents qui avaient des enfants dans cette école, ils ont la possibilité de pouvoir continuer à les scolariser sur Nogent-sur-Marne.

Donc, les locaux sont mis à disposition des associations, locaux d'une superficie de 310 m<sup>2</sup>, qui comprennent un espace d'accueil, 5 salles d'activités de 22 à 75 m<sup>2</sup>, une kitchenette équipée, des sanitaires. Chaque salle dispose d'armoires de rangement réservées aux associations. La maison est

ouverte en présence d'agents d'accueil, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h, de 13 h 30 à 17 h 30, jusqu'à 17 h le vendredi. Elle peut accueillir des utilisateurs dans ces créneaux le week-end, les jours fériés, pendant les vacances scolaires, et le soir jusqu'à 22 h, en fonction des disponibilités.

La mise à disposition des salles à des associations à but non lucratif et d'intérêt public local est gratuite, mes chers collègues. Ces avantages sont consentis à titre de subvention en nature. Les particuliers et autres personnes morales auxquels une salle serait attribuée devront donc s'acquitter d'une redevance dont le montant est fixé par délibération.

Le Règlement Intérieur a été élaboré afin de définir les conditions de la mise à disposition de ces salles, les obligations des utilisateurs en matière d'hygiène, de sécurité incendie, de préservation de la tranquillité du voisinage, de la répartition des responsabilités entre la Ville et des utilisateurs, ainsi que des sanctions en cas de non-respect des règles énoncées.

Il est donc proposé au Conseil, ce soir, d'approuver le Règlement Intérieur de la Maison des associations, règlement mis en annexe que vous avez tous lu, bien sûr.

Avez-vous des questions ? Olivier.

M. Olivier AUBRY : Joinville est l'une des villes du Val-de-Marne qui compte le plus d'associations, rapporté au nombre d'habitants. Je voudrais rendre hommage à tous les responsables et animateurs pour leur abnégation et leur dévouement, donc rendre hommage au bénévole. J'aurai deux questions. La première, est-ce que toutes les associations qui ont fait une demande d'attribution de locaux ont eu satisfaction ? La deuxième question, est-ce que les associations auxquelles on a attribué des locaux voient leur satisfaction assurée ?

M. LE MAIRE : J'ai déjà quelques éléments de réponse puisque l'ouverture est toute récente, Olivier, tu t'en doutes bien. Le bridge souhaite m'inviter pour me remercier de leur avoir enfin trouvé un espace apaisé. Le bridge que j'appelais l'association à roulettes parce qu'effectivement, ils sont passés du gymnase en Mairie, un peu partout, et ils sont satisfaits. J'en suis ravi. Les autres associations semblent aussi heureuses d'après ce que les agents nous remontent. En ce qui concerne les attributions de ces créneaux, ils sont arrivés de manière naturelle. Il y a eu des associations à « recaser » rapidement, comme le bridge, ou les associations artistiques et culturelles, mais d'autres sont arrivées, comme la danse, je crois, notamment, avec l'atelier Spalter qui fait un tango ou quelque chose dans le genre. Je ne connais pas encore toutes les associations qui sont présentes. Je vais m'y rendre très bientôt puisqu'une inauguration a lieu dans quelques jours. Cette Maison des associations, aujourd'hui, sauf erreur de ma part, sauf méconnaissance, n'a pas objecté de refus catégorique. Je pense qu'on est dans une période d'évaluation qui aboutira au mois de juin prochain. Un point sera fait en mai, et on verra, à ce moment-là, s'il faut revoir le tir avec le Maire de l'époque. Jean-Marie.

M. Jean-Marie PLATET : En commission des finances, nous avons discuté par rapport aux tarifs pour les hors Joinvillais, par rapport à la surface. Si je prends 75 m<sup>2</sup>, c'est 330 €, et pour 22 m<sup>2</sup>, c'est 280. Alors, on a discuté un moment là-dessus.

M. LE MAIRE : C'est le point n° 20. Je te répondrai après. Michel.

M. Michel LAVAL : Avant tout, et en majeure je salue cette création longtemps attendue. La manière dont les associations ont été traitées était discutable. Je voudrais faire remarquer, en mineur, après cette majeure, deux points. Premièrement, ces surfaces ne sont pas le solde net puisqu'un certain nombre de salles autrefois ouvertes aux associations en Mairie ont maintenant été reprises par les services techniques, mais est une amélioration. La deuxième observation, c'est qu'il y a toujours cette – on ne peut pas y résister – tendance à communiquer de manière confluyente puisqu'il ne s'agit pas d'une Maison, mais de salles à l'intérieur d'une copropriété des Canadiens, avec deux codes pour y accéder. C'est une belle création. Ce sont les salles des associations. On a même fait, pour la Maison, un logo très chiadé, très joli, mais ce sont des salles associatives pour lesquelles je vous félicite.

M. LE MAIRE : J'attendais une conclusion peut-être différente. Merci, Michel. Je vous répondrais avec élégance, malgré tout. D'autres salles associatives, puisque vous parlez de mètres carrés et de surface effectivement pas forcément optimisées, vont bientôt être ouvertes puisque l'abstention que vous avez marquée sur l'espace Amèle SELLAM, cet espace sera dédié à des salles associatives,

200 m<sup>2</sup>. Donc, là, nous sommes en train de rédiger aussi le règlement. Je regrette votre position, au passage – je le dis, c'est ainsi, mais on ne va pas polémiquer là-dessus – mais l'intérêt était quand même de donner des lieux garantis, protégés par les services municipaux, accessibles à des heures assez tardives, y compris le week-end, dans des conditions de gratuité.

M. Michel LAVAL : Pardon, j'ai une question, une vraie question que j'ai failli oublier. J'ai testé le dispositif. Pourquoi, alors que tout est automatisé, qu'il n'y a pas de gardien, cette fermeture à 22 h, le soir ? On a un système de clés, de boîte à clés.

M. LE MAIRE : C'est parce que Jean-Marie PLATET veut être au calme.

M. Jean-Marie PLATET : Cette Maison des associations étant dans une copropriété, les copropriétaires ont leur mot à dire.

M. Michel LAVAL : Par ailleurs, dans le règlement, il y a toutes sortes de dispositions qui, à ma connaissance, sont respectées, pour l'instant, toutes sortes de dispositions, quelle que soit l'heure, avant ou après 22 h, qui disent de ne pas rester attroupé devant, de ne pas faire de bruit, etc. C'est valable de 21 à 22 h, comme cela peut l'être de 22 à 23 h.

M. LE MAIRE : Oui, je comprends bien le sens de votre question qui est de savoir quel est le contrôle, en gros.

M. Michel LAVAL : Même pas. Sincèrement, j'ai été gêné récemment par la clause de fermeture à 22 h. J'aurais aimé que ce soit un peu plus long parce que, pour une réunion en soirée, finir à 22 h, c'est un peu tôt. Il n'y a rien d'autre, pas d'arrière-pensée, mais simplement ce constat.

M. LE MAIRE : Je vous propose d'approuver ce règlement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Merci.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Isabelle SERIEIS, Monsieur Rémi DECOUT, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :

Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Christelle FORTIN donne procuration à Madame Jennie PETIT, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

**Article 1er:** approuve le règlement intérieur de la Maison des Associations.

**Article 2 :** autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

## **20 . Fixation des conditions financières de la mise à disposition de salles à la Maison des Associations**

M. LE MAIRE : Les locaux au 2 place des Canadiens seront mis à disposition de façon prioritaire aux associations ayant leur siège à Joinville-le-Pont, et aux sections ou antennes joinvillaises d'une association départementale ou nationale, afin de les aider à recevoir leurs membres, leurs amis, leurs activités, leurs réunions réglementaires. Il y a beaucoup de possibilités. De façon marginale, ils seront mis à disposition de particuliers ou de personnes morales : entreprises, syndicats qui occupent beaucoup la mairie actuellement, et notamment la salle des mariages, associations non-joinvillaises. Dans ce cas, la mise à disposition est soumise au paiement d'une redevance journalière différente en fonction de la capacité d'accueil de chaque salle : salle bleue, 300 € ; salle grise, 300 € ; salle verte, 300 € ; salle prune, 280 € ; salle jaune, 330 €. Ces salles sont meublées, équipées.

Il est proposé au Conseil d'approuver ces tarifs.

Je réponds à ce que j'ai entendu, mais je ne sais pas qui a fait cette réclamation, sachant qu'elle est juste. Quand vous avez un syndic qui loue la salle des mariages, je crois que c'est 300 ou 400 €, et ce sont des syndicats qui sont, pour la plupart et bien souvent, pas joinvillais.

Avez-vous des questions ?

M. Bernard DUVERT: C'est une redevance journalière, quel que soit le temps d'occupation ? 2 heures valent le même prix qu'une journée ? On pourrait imaginer un tarif à l'heure, ce qui se fait sur Paris. Elles se louent à l'heure, à la demi-journée ou à la journée. Donc, peut-être qu'un syndic a les moyens, mais pour un particulier ou autre qui a simplement besoin de deux heures, 300 €, c'est peut-être beaucoup.

M. LE MAIRE : J'ai expliqué, tout à l'heure, qu'il va y avoir une clause de revoyure. C'est ce que je voulais vous dire. On va se revoir, et on pourra redébattre de ce sujet, adapter, s'il le faut, les conditions tarifaires, mais là, il faut démarrer.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSION, Madame Chantal DURAND, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Héléne DECOTIGNIE, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Isabelle SERIEIS, Monsieur Rémi DECOUT, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :

Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Christelle FORTIN donne procuration à Madame Jennie PETIT, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

**Article 1<sup>er</sup>** : décide que la mise à disposition de salles à la Maison des Associations sera gratuite pour les associations à but non lucratif ayant leur siège social à Joinville-le-Pont et pour les sections ou antennes joinvillaises d'associations départementales ou nationales. Ces avantages seront consentis à titre de subvention en nature.

**Article 2** : décide que la mise à disposition de salles à la Maison des Associations à des particuliers ou des personnes morales (entreprises, syndicats de copropriété, associations non joinvillaises, etc.) nécessite le paiement d'une redevance dont le montant est fixé, par salle, à :

- Salle bleue (54 m<sup>2</sup>, capacité d'accueil de 49 personnes) : 300 €
- Salle grise (49 m<sup>2</sup>, capacité d'accueil de 49 personnes) : 300 €
- Salle verte (35 m<sup>2</sup>, capacité d'accueil de 49 personnes) : 300 €
- Salle prune (22 m<sup>2</sup>, capacité d'accueil de 19 personnes) : 280 €
- Salle jaune (75 m<sup>2</sup>, capacité d'accueil de 49 personnes) : 330 €

Ce paiement est exigible d'avance et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, sauf résiliation de

la convention du fait de la Ville dans les cas prévu à l'article 17 du Règlement de fonctionnement de la Maison des Associations.

**Article 3 :** autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant, l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Pour : (29)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Jacques GRESSIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jeannine CHERY (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jennie PETIT (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Boutaïeb KADDANI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Alain BARUGEL (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Pierre MARCHADIER (Centristes et Indépendants), Monsieur Jean-Marie PLATET (Centristes et Indépendants), Madame Catherine MEUNIER (Centristes et Indépendants), Monsieur Gilles COLRAT (Centristes et Indépendants), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Centristes et Indépendants), Madame Isabelle SERIEIS (Centristes et Indépendants), Monsieur Rémi DECOUT (Centristes et Indépendants), Madame Caroline RUIZ (Centristes et Indépendants), Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Pascal DE CAZENOVE (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont")

Abstention : (4)

Monsieur Michel LAVAL (Non inscrit), Madame Chantal COLIN (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Bernard DUVERT (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Olivier AUBRY (Liste "Vivre Joinville ensemble")

## 21 . Rapport sur la Dotation de Solidarité Urbaine 2018

Mme Chantal DURAND : Mes chers collègues, comme toutes les communes ayant bénéficié de la DSU, la Ville doit établir les actions pour lesquelles elle a œuvré au développement social urbain. Vous savez que la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant cependant des charges élevées.

Le montant de la DSU pour l'année 2018, pour notre ville, est de 146 142 €. Pour rappel, la Ville n'est plus éligible dans ce dispositif depuis 2017. Elle bénéficie cependant d'un dispositif de sortie dégressif.

Les actions qui ont été menées dans ce cadre sont les suivantes – je peux vous en citer quelques unes. Il s'agit notamment des actions menées par le CCAS, et entre autres les attributions financières et alimentaires d'un montant conséquent, ainsi que l'aide au permis de conduire, aux frais d'obsèques, les soutiens aux personnes sans domicile fixe par l'ouverture d'un centre d'hébergement, et également une volonté politique de lutte contre l'isolement et la perte d'autonomie, notamment pour les personnes hébergées dans nos résidences autonomie. La Ville soutient également les actions menées par les associations à but social, et à but de santé. Enfin, la Ville subventionne une association qui permet le soutien aux entrepreneurs, ainsi que l'insertion des jeunes dans le monde du travail. Le service jeunesse soutient, non pas l'aide aux devoirs – c'est ce qui a été critiqué en commission, mais un accompagnement des familles dans ce cadre.

Je vous demande donc de prendre acte des actions qui ont été menées en 2018 par la Ville sur le plan de la DSU.

Avez-vous des questions ou des commentaires à faire ?

M. Bernard DUVERT: J'imagine que la DSU 2019 sera plus faible que celle de 2018. On a une



approximation ? On va donner acte, mais c'est -10 % ? C'est cela. Donc, on passera à 120, à quelque chose près. D'accord.

Mme Chantal DURAND : Clément LEROY peut nous donner un peu plus de précisions, mais c'est de cet ordre-là.

*L'administration : Ce sera 109 k€ en 2020, et 91 k€ en 2021. Ensuite, il n'y aura plus rien.*

M. Bernard DUVERT: D'accord. Merci.

Mme Chantal DURAND : Avez-vous d'autres questions ou commentaires ? Oui, Michel.

M. Michel LAVAL : Je vais faire la même remarque que la dernière fois, mais entre temps, j'ai eu le temps de tomber sur un rapport du Sénat qui allait dans ce sens. La remarque est qu'on a le montant de la DSU. Ce montant est versé dans un pot commun, celui de toutes les dépenses sociales de la Ville. Après, vous nous faites part des dépenses sociales de la Ville, donc il n'y a pas moyen de savoir, de flécher, c'est-à-dire de savoir exactement à quoi a servi la DSU. C'est tombé dans un pot commun. Donc, je suis tombé sur ce rapport de 2007 du Sénat, celui qui s'appelait « L'efficacité entravée de la politique de la Ville » où ils pointaient déjà, à l'époque, le fait que ce fléchage n'était pas possible. Je vois que cela n'a pas changé. J'ai vu également – le temps m'a manqué pour faire une vérification juridique parce qu'il y a eu une grande instabilité des textes qui ont beaucoup évolué – l'obligation – c'était dans un autre temps, en 2007 – de publier le rapport au cours du second semestre suivant l'exercice. Est-ce que je peux savoir ce que dit le texte applicable ? Là, le rapport 2018, alors que 2019 est presque achevé, c'est quand même un peu tardif. Est-ce que, maintenant, on a ce délai pour publier le rapport ?

*L'administration : Non, le délai est toujours le même.*

M. Michel LAVAL : C'est toujours le second trimestre.

*L'administration : Exactement.*

M. Michel LAVAL : Il est donc en retard.

*L'administration : Exactement.*

M. Michel LAVAL : D'accord.

Mme Chantal DURAND : Oui, Michel, avez-vous d'autres commentaires ? La commune est, certes, en retard, mais je voudrais quand même qu'on relève le montant des actions sociales et des subventions faites dans ce cadre qui me paraissent, malgré tout, conséquentes.

Avez-vous d'autres questions ? Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ? Je vous remercie.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Isabelle SERIEIS, Monsieur Rémi DECOUT, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :

Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Christelle FORTIN donne procuration à Madame Jennie PETIT, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

**Article 1er** : prend acte des actions menées en matière de développement social urbain par la ville entreprises en 2018

**Article 2** : autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L. 2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

## **22 . Autorisation de signature des conventions avec les propriétaires de l'allée Jacques Tati pour la réalisation de travaux**

M. Jean-Jacques GRESSIER : Mes chers collègues, la commune s'apprête à réaliser des travaux de rénovation de voirie Allée Jacques Tati, en collaboration avec le territoire Paris Est Marne et Bois, pour la partie assainissement. En ce qui concerne la commune, ces travaux consistent en la reprise du revêtement de chaussée en enrobé noir avec la création d'un caniveau central, la rénovation de l'éclairage public et l'enfouissement des réseaux de télécommunication. La réalisation de ce projet dans sa globalité nécessite que la Ville réalise des travaux sur certains espaces privés ouverts au public, afin de maintenir une cohérence dans l'aménagement de voirie de l'Allée Jacques Tati. Par ces conventions, les propriétaires concernés autorisent la réalisation de travaux pris en charge, et en contrepartie, s'engagent à laisser leur propriété ouverte à la circulation de tous.

Je vous propose donc d'approuver le projet de convention ayant pour objet la réalisation de ces travaux sur les terrains privés, et d'autoriser la signature de ces conventions avec les quatre propriétaires concernés sur les parcelles. Merci.

M. Pascal DE CAZENOVE : J'ai une interrogation de mon collègue Jean-François CLAIR, à laquelle je m'associe. Sachant qu'il y a de nombreux trottoirs publics qui sont en attente de pouvoir être refaits, on voudrait savoir pourquoi on privilégie une impasse privée sur laquelle les travaux d'assainissement ont déjà commencé et sont pilotés par le territoire, et sur laquelle il y a un portail de fermeture, ainsi qu'un panneau d'interdiction qui précise que la voie est privée, que l'accès est réservé aux riverains. Dans ce cas, on se demande pourquoi ce serait à la Ville de payer les travaux, dans la droite ligne de l'objection qu'on avait formulée l'année dernière pour les travaux de rénovation qui avaient faits Villa de l'Etoile.

M. Jean-Jacques GRESSIER : C'est la même question parce que j'ai une question, après, qui est posée par Jean-François CLAIR ?

M. Pascal DE CAZENOVE : Je vous poserai la question à ce moment-là, mais il voulait aussi poser celle-là. On peut répondre tout à l'heure.

M. Jean-Jacques GRESSIER : D'accord, j'ai une réponse là-dessus.

M. LE MAIRE : Je voulais rappeler à Pascal qui n'était pas là, effectivement, en 2008-2009. A l'époque, la volonté de la municipalité était de traiter ce qu'on appelait les quartiers oubliés, les fonds de quartier. En réalité, ils n'étaient pas oubliés ; je ne vais pas faire un procès à mes prédécesseurs là-dessus, mais effectivement, la Villa de l'Etoile n'était pas une priorité, de même que cette rue Tati. Là, nous sommes en train de travailler la rue Nouvelle qui n'était pas une priorité non plus. Ce n'est pas parce qu'on a un ou deux portails qu'on ne doit pas se poser la question de permettre à la Ville de gérer ces eaux usées, ces eaux de pluie, ainsi que le réaménagement partiel de sa voirie.

Sur l'Allée Jacques Tati, je voulais rappeler, quand même, quelque chose de très particulier. Cela va au-delà du fait de la viabiliser. Il s'agit aussi de la sécuriser parce que si vous connaissez bien ce quartier – et je crois que vous le connaissez bien, Pascal – en point de deal, c'est tout de même un point de deal formidable, l'Allée Jacques Tati, sous le viaduc. D'ailleurs, pendant les travaux, les entreprises ont été victimes de vandalisation des matériaux parce que les dealers ont été difficiles à faire bouger. Donc, on n'a pas cédé ; ces travaux se font, et nous n'avons pas fait que de viabiliser,

mais nous avons aussi rééclairé. Finalement, c'est comme les moineaux, à un moment, quand il y a trop de lumière, cela s'en va. En dessous, on va certainement repousser – on ne traitera pas parce que c'est à l'Etat de le faire et non à moi. Dans de nombreux quartiers, beaucoup de petites rues ont été rééclairées, les espaces publics ont été rééclairés, avec un objectif sécuritaire, donc cela va bien au-delà du simple portail, Pascal. C'est un objectif de sécurité publique, en même temps.

M. Pascal DE CAZENOVE : J'entends que cela porte un coût pour la collectivité sur la sécurité.

M. LE MAIRE : Oui, mais c'est la vision qui nous oppose. Je suis pour la sécurité publique, et vous, vous êtes pour autre chose. Cela s'entend. Je vous rappellerai juste que dans cette impasse, vous aviez une salle de sport, à une époque – un tout petit peu à gauche – que je suis allé voir une fois : femmes voilées admises en salle de sport uniquement. Cela a été fermé, mais vous croyez qu'on considère les gens ? En même temps, dehors, avec le deal – je ne fais pas d'amalgame – en réalité, pour les riverains, pour la copropriété qui est juste en bas, les Ondines, qui ont acheté là à une époque, cela posait quand même une problématique sécuritaire, morale, et autre. Le rôle du Maire, c'est d'éviter ce qu'on a évité place des Canadiens que j'ai évoquée tout à l'heure pour Montessori, c'est d'être attentif à une installation sans être forcément contre, mais quand ce n'est pas géré, quand on n'a pas un Kbis, une société déclarée, à un moment, cela s'appelle... Je ne sais pas, mais cela n'a pas lieu d'être à Joinville. Donc, là, le point de deal s'est déplacé de la résidence Egalité – aujourd'hui, Barbus – sur l'impasse Tati, ainsi que sur Saint-Maurice, lycée restaurant. Il faut voir ce qui se passe en bas en ce moment. Nous, on a mis les caméras, la lumière, donc pour Tati, cela va au-delà de la problématique de voirie. C'est la problématique sécuritaire. Chaque fois que j'aurais cela, j'éclairerai. En éclairant, cela ne nécessite pas de police et cela gère la sécurité. On a une vision différente, mais peut-être que pour la libéralisation de toutes ces drogues, etc. Ce sera peut-être plus simple.

M. Pascal DE CAZENOVE : Cela n'a pas beaucoup de rapport avec la convention qui est proposée.

M. LE MAIRE : Non, mais cela a un rapport quand même. Sur le fond, vous voyez, toutes ces impasses – je pourrais vous en citer d'autres – qui sont à la limite d'égalité, qui n'étaient pas éclairées, sont des lieux de deal. Donc, là, on l'a traité. J'aurais aimé que cela concerne plus de personnes, mais au passage, cela concerne quand même quelques riverains. J'étais à la réunion publique de début de travaux puisque je concerte à chaque début de travaux dans une rue. Je suis là le matin à 8 h, pour recueillir les derniers avis. Allez parler aux propriétaires qui sont au bout de cette impasse, en cas de pluie d'orage, ils sont inondés très régulièrement. Michel, c'est aussi le rôle d'un maire par rapport aux impôts versés et à un territoire. Il n'y a pas d'oubliés sur un territoire.

M. Michel LAVAL : Là, ce n'est pas moi.

M. Jean-Jacques GRESSIER : En complément de ce que vient de dire Monsieur le Maire, j'ajouterai que cette impasse est à moitié publique et à moitié privée. Donc, ce n'est pas qu'une impasse privée. La moitié est publique. On passe au vote.

Qui est pour ? Contre ? Merci.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Madame Lilliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Isabelle SERIEIS, Monsieur Rémi DECOUT, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :

Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Christelle FORTIN donne procuration à Madame Jennie PETIT, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

**Article 1<sup>er</sup>** : approuve la réalisation des prestations sur les parcelles suivantes dans le cadre de la rénovation de voirie de l'allée Jacques Tati :

**Conseil Municipal – séance du 17 décembre 2019**

Numéro parcelle	Adresse	Propriétaire	Prestation à réaliser	Objectif de l'aménagement
Y 10	10 rue Henri Barbusse	Syndic de copropriété du 8/10 rue Henri Barbusse : Foncia Saint-Maur	Reprise des enrobés en continuité de l'allée Jacques Tati	L'intervention sur la partie privative est nécessaire pour permettre la création d'une voirie complète
Y 7	8 rue Henri Barbusse	SCI Barbusse n°8 représentée par Mme SOU et M. BAELDE	Reprise des enrobés en continuité de l'allée Jacques Tati	L'intervention sur la partie privative est nécessaire pour permettre la création d'une voirie complète
Y 151	8 rue Henri Barbusse	Monsieur/Madame BURBAN	Reprise des enrobés en continuité de l'allée Jacques Tati	L'intervention sur la partie privative est nécessaire pour permettre la création d'une voirie complète
Y 153	8 rue Henri Barbusse	Monsieur/Madame BURBAN	Reprise des enrobés en continuité de l'allée Jacques Tati	L'intervention sur la partie privative est nécessaire pour permettre la création d'une voirie complète

**Article 2 :** approuve le projet de convention annexé à la présente délibération, fixant les conditions d'intervention de la Commune.

**Article 3 :** autorise le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à signer les conventions avec les propriétaires et à prendre toutes mesures en application à cette délibération.

Pour : (31)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Jacques GRESSIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jeannine CHERY (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jennie PETIT (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Boutaïeb KADDANI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Alain BARUGEL (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Pierre MARCHADIER (Centristes et Indépendants), Monsieur Jean-Marie PLATET (Centristes et Indépendants), Madame Catherine MEUNIER (Centristes et Indépendants), Monsieur Gilles COLRAT (Centristes et Indépendants), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Centristes et Indépendants), Madame Isabelle SERIEIS (Centristes et Indépendants), Monsieur Rémi DECOUT (Centristes et Indépendants), Madame Caroline RUIZ (Centristes et Indépendants), Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Michel LAVAL (Non inscrit), Madame Chantal COLIN (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Bernard DUVERT (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Olivier AUBRY (Liste "Vivre Joinville ensemble")

Contre : (2)

Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Pascal DE CAZENOVE (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont")

**23 . Convention d'objectifs et de financement du projet local et parentalité reaaP 2019 entre la Caisse d'Allocations Familiales du val de marne et la commune de Joinville le pont**

Mme Virginie TOLLARD : C'est un projet qui est porté par Madame Chantal ALLAIN, donc je vais prendre son point, ce soir.

Mes chers collègues, la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne est partenaire de la commune depuis plusieurs années. Elle apporte son concours au développement de projets locaux dans le cadre du soutien à la fonction parentale. Des actions telles que les activités de la ludothèque, les ateliers de sensibilisation des parents dans l'accompagnement et l'épanouissement de leurs enfants, ainsi que la mise en place de projets autour du sport, du loisir partagé et des chances de savoir réciproques sont mises en place afin de soutenir et de renforcer le rôle des parents. On parle de séjours famille, d'accès aux loisirs aux enfants pour valoriser le rôle des parents. Le renforcement des liens sociaux par les pratiques d'activités collectives favorise la sociabilisation de certaines familles, et l'intervention de la CAF contribue, par le biais des fonds nationaux, au financement d'une partie des dépenses de fonctionnement des projets mis en place.

Aussi, je vous demande donc de bien vouloir approuver les conventions d'aide au financement proposées par la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne pour la mise en place des projets inscrits dans le cadre du réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents 2019.

Avez-vous des questions ?

M. Michel LAVAL : C'est une remarque pour cette délibération et les deux qui suivent. Je voudrais saluer toutes ces délibérations sociales. Elles sont dotées d'annexes copieuses. Ces conventions nous sont entièrement fournies. Les annexes aux conventions nous sont également fournies. Donc, il y en a presque pour un demi-centimètre. C'est vraiment dommage que les délibérations ayant trait à l'urbanisme ne rentrent pas dans le même niveau d'explications.

Mme Virginie TOLLARD : Très bien, c'est noté. Je vous remercie, Michel. On le dira à Madame ALLAIN.

Avez-vous d'autres remarques, s'il vous plaît ?

M. LE MAIRE : Je suis étonné de votre remarque, Michel. Excusez-moi, j'écoute. Vous brandissez un demi-centimètre de papier. Alors, ce soir, j'ai du papier parce que j'ai un problème d'informatique, d'ordinateur, mais je crois savoir que vous avez refusé la dématérialisation.

M. Michel LAVAL : En effet.

M. LE MAIRE : Oui, en effet.

M. Michel LAVAL : D'abord, c'est hors sujet.

M. LE MAIRE : Non, ce n'est pas hors sujet.

M. Michel LAVAL : Ensuite, j'ai refusé la dématérialisation pour des raisons de sécurité. Voulez-vous qu'on discute de confidentialité des données, ce soir ? Quant à l'environnement, il est discutable de savoir, entre le papier ou l'électronique, compte tenu du coût du Cloud, quelle est la meilleure solution. Donc, remballer cette critique qui est totalement hors sujet. Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Michel LAVAL, pour votre remarque très agréable.

Mme Virginie TOLLARD : Qui est pour cette convention d'objectifs et de financement ? Merci. Contre ? Abstentions ? Merci beaucoup.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT,

Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Isabelle SERIEIS, Monsieur Rémi DECOUT, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :

Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Christelle FORTIN donne procuration à Madame Jennie PETIT, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : approuve les conventions n°201900070 - n°201900071 - n°20190114 d'aide au financement de projets locaux dans le cadre du Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) et du soutien à la parentalité avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne

**Article 2** : autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à signer cette convention et à prendre toutes les mesures en application de cette délibération.

#### **24 . Convention d'objectifs et de financement de la Caisse d'Allocation Familiales du Val-de-Marne pour le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), année scolaire 2019/2020**

Mme Virginie TOLLARD : Ce n'est pas mal, le papier, en fait. C'est Chantal ALLAIN qui a ce point, donc je vais vous le rapporter.

La Ville investit dans la réussite des parcours scolaires des jeunes en proposant des actions complémentaires à celles de l'école et de la famille, notamment par le biais du contrat local d'accompagnement à la scolarité. Ainsi, le service jeunesse et citoyenneté qui coordonne ce dispositif a recensé, durant l'année scolaire 2018-2019, 60 élèves d'écoles élémentaires, 30 collégiens, et 20 lycéens – pour les lycéens, c'est nouveau – comme bénéficiaires d'ateliers spécialisés. Ces derniers proposent des apports méthodologiques, une aide à l'apprentissage des leçons, des jeux ludo-éducatifs favorisant les compétences transversales comme la lecture, l'écriture, la culture, les activités artistiques, l'entraide, etc.

Afin d'obtenir le financement de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne, je vous propose d'approuver la convention d'objectifs et de financement pour le contrat local d'accompagnement à la scolarité.

Avez-vous des questions ?

Etes-vous pour ? Contre ? Abstentions ? Merci.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur

Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Isabelle SERIEIS, Monsieur Rémi DECOUT, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :

Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Christelle FORTIN donne procuration à Madame Jennie PETIT, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : approuve la Convention d'objectifs et de financement concernant le Contrat local d'Accompagnement à la Scolarité.

**Article 2** : autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à signer cette convention et à prendre toutes les mesures en application de cette délibération.

## **25 . Convention d'objectifs et de financement - Prestation de service Lieu d'Accueil Enfants-Parents**

Mme Jeannine CHERY : La Ville de Joinville-le-Pont a ouvert un lieu d'accueil enfants/parents en février 2019, dans les locaux du RAM au 6 bis rue Henri Vel Durand. Le lieu d'accueil enfants/parents est un espace convivial destiné aux enfants de 0 à 4 ans, accompagnés d'un adulte ayant un lien de parenté pour échanger entre parents et futurs parents, partager ses expériences, permettre aux enfants une socialisation par le jeu, et rencontrer une équipe d'accueillants professionnels de la petite enfance formés à l'écoute. C'est un espace gratuit, anonyme, et sans inscription. LAEP accueille son public un samedi matin par mois, de 9 h 15 à 11 h 15. En 2019, les huit séances proposées de février à novembre ont permis d'accueillir 38 enfants et 34 adultes issus de 18 familles différentes. LAEP a reçu, en moyenne, près de 5 enfants et 4 accompagnants par séance.

La Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne subventionne l'activité du LAEP par le versement d'une prestation de service lieu d'accueil enfants/parents soumise à la fourniture de justificatifs comptables et administratifs. Les conditions de versement de cette prestation sont définies par une convention d'objectifs et de financement conclue pour la période allant du 16 février au 31 décembre 2021. Cette convention fera l'objet d'un suivi réalisé en concertation entre la CAF et la Ville.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention d'objectifs et de financement entre la Ville de Joinville-le-Pont et la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne pour le versement de la prestation de service lieu d'accueil enfants/parents.

Avez-vous des questions ? On passe au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaieb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Isabelle SERIEIS, Monsieur Rémi DECOUT, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :

Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Christelle FORTIN donne procuration à Madame Jennie PETIT, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : approuve la Convention d'objectifs et de financement entre la Ville de Joinville-le-Pont et la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne pour le versement de la prestation de service « Lieu d'Accueil Enfants-Parents ».

**Article 2** : autorise Monsieur le Maire ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à signer cette convention et à prendre toutes les mesures en application de cette délibération.

## **26 . Renouvellement de la convention de subventionnement de l'association La Maison Kangourou - PN2**

Mme Jeannine CHERY : Le Conseil municipal du 30 juin 2009 a approuvé la signature d'une convention de subventionnement de l'association La maison kangourou visant à lui permettre d'ouvrir et de gérer une crèche de 30 berceaux, située 94 avenue Jean d'Estienne d'Orves à Joinville-le-Pont.

Le multi-accueil, La maison kangourou a ouvert ses portes en août 2010. Depuis lors, il accueille 30 bébés joinvillais âgés de 2.5 mois à 3-4 ans, exceptionnellement jusqu'à 5 ans, comme l'impose la CAF, jusqu'à leur entrée en école maternelle. Les enfants y sont affectés par la commission d'attribution communale de places en crèche, en fonction de leur âge, de leur lieu de résidence et de la composition de la famille.

La convention initiale prévoit une subvention de fonctionnement annuelle d'un montant de 310 k€ pour 49 semaines d'ouverture par an. Son article 4 disposait que le montant de cette subvention pouvait être actualisé en fonction de l'augmentation des charges de gestion supportées par l'association.

A la demande de cette dernière, le montant de la subvention a été actualisé à 313.1 k€ par an, par décision du Conseil municipal du 7 février 2012. Aucune autre actualisation n'a, par la suite, été demandée par l'association.

La convention initiale vient à échéance le 31 décembre 2019. La Ville souhaitant continuer la subvention à l'activité de l'association, dans la mesure où celle-ci présente un intérêt public communal en offrant une solution de garde des jeunes enfants complémentaire à celle existant sur le territoire communal, une nouvelle convention de subvention a donc été élaborée pour une durée de 10 ans.

Celle-ci reprend les termes de la dernière convention, en ce qui concerne les conditions d'accueil des enfants, la crèche étant ouverte depuis 9 années. L'amortissement du bâtiment permet aujourd'hui à la Ville de renégocier à la baisse le coût annuel du berceau. Il est donc proposé de réduire la subvention annuelle de fonctionnement à 290 k€, soit une baisse de 7.35 %. C'est quand même rare. Par ailleurs, afin de garantir l'équilibre financier de cet établissement, et donc sa pérennité, il est proposé de lui donner la possibilité d'utiliser au maximum la capacité d'accueil que lui confère son agrément de 30 berceaux, c'est-à-dire lui permettre de commercialiser 4 berceaux supplémentaires en berceaux d'entreprise. Les enfants accueillis dans ce cadre bénéficieront des conditions d'accueil identiques à celles déjà appliquées dans l'établissement dans le cadre de son règlement de fonctionnement.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le projet de convention de subventionnement avec l'association La maison kangourou, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer et à prendre toutes les mesures en application de cette décision.

Avez-vous des questions ?



M. LE MAIRE : J'ai une remarque, Jeannine. Je voulais vraiment publiquement te remercier pour le travail que tu as fait concernant nos crèches depuis le début de ce mandat. Tu connais parfaitement tes dossiers, et tu termines sur une baisse tarifaire exceptionnelle sur une crèche. Je souhaitais publiquement te féliciter, dire que tu as apporté et que tu apporteras toujours ton amour pour les petits joinvillais, et les familles joinvillaises que tu n'as cessé de recevoir malgré tes petits problèmes, et cela arrive à tout le monde.

Mme Jeannine CHERY : Oui, mais il y a longtemps.

M. LE MAIRE : Sincèrement, travailler avec une élue comme toi a été un grand plaisir. Je t'embrasse très fort.

Mme Jeannine CHERY : Je connais énormément de familles. Quand je vais au marché d'en haut, je suis sans arrêt interpellée.

M. LE MAIRE : On va vous laisser et on va continuer tous les deux. C'est aussi cela. Merci, Jeannine. On passe au vote, mais merci. Monsieur DUVERT.

M. Bernard DUVERT : Je découvre que dans les frais de fonctionnement, on a de l'amortissement du bâtiment. Je ne pensais pas qu'on construisait un budget avec des charges qui prennent cela en compte. Je suppose que cela s'est fait régulièrement, et que cela m'est passé largement au-dessus de la tête. Je me demande pourquoi c'est construit ainsi.

Mme Jeannine CHERY : Dès le début, cela a été ainsi.

M. Francis SELLAM : Cela paraît un peu logique aussi. La partie amortissable est effectivement dans l'investissement pour nous, mais au niveau des charges, elle continue, donc elle est prise en considération dans le calcul. C'est un bâtiment, donc il s'amortit d'un point de vue comptable.

Mme Jeannine CHERY : On passe au vote.

Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? Il n'y a pas d'abstention, parfait.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Héléne DECOTIGNIE, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Isabelle SERIEIS, Monsieur Rémi DECOUT, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :

Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Christelle FORTIN donne procuration à Madame Jennie PETIT, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : approuve le projet de convention de subventionnement avec l'Association La Maison Kangourou – PN2

**Article 2** : autorise Monsieur le Maire ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation au titre de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, ou l' élu remplaçant le maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code à signer cette convention et à prendre toutes les mesures en application de cette délibération.

## 27 . 16ème édition du Festival du Court Métrage de Saint-Maur-des-Fossés - Attribution du Prix du Scénario

M. LE MAIRE : Je vous propose d'attribuer une aide, une somme, à Romain GAUTREAU pour financer son prochain film, suite à un prix obtenu lors du festival du court métrage de Saint-Maur-des-Fossés auquel s'associe la Ville de Joinville-le-Pont depuis 15 ans pratiquement, je crois. C'est un festival reconnu, de grande qualité.

Avez-vous des questions ?

Pour ? Contre ? Abstentions ? Je vous remercie.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Isabelle SERIEIS, Monsieur Rémi DECOUT, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :

Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Christelle FORTIN donne procuration à Madame Jennie PETIT, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

**Article 1er** : décide l'attribution de la somme de 1 000 euros à Romain GAUTREAU, réalisateur du film primé, dans la catégorie meilleur scénario, « *Et puis un jour, l'absence disparaît* », afin de financer son prochain film.

**Article 2** : autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

## 28 . Ouvertures dominicales des commerces en 2020

Mme Chantal DURAND : Mes chers collègues, vous savez que la loi donne compétence à Monsieur le Maire par arrêté municipal d'accorder aux établissements commerciaux de vente au détail dans lesquels le repos a lieu, normalement, le dimanche jusqu'à 12 dérogations par an à ce repos dominical. En contrepartie, bien évidemment, les salariés bénéficient de compensation financière et de repos prévus à minima par le Code du travail.

La liste pour les 12 dimanches travaillés doit donner lieu à un avis conforme par l'EPCI à fiscalité propre dont dépend la commune, c'est-à-dire la MGP, ainsi que les organisations d'employeurs et de salariés intéressés, et la consultation du Conseil municipal, raison pour laquelle je vous demande d'autoriser le calendrier que vous avez sous les yeux pour le commerce de détail autre que l'automobile, sachant que pour les concessionnaires automobiles, un autre calendrier vous est proposé, que je vous demande également d'approuver, et qui correspond à des actions publicitaires proposées par les concessionnaires. Cela explique l'autre calendrier qui est également dans la délibération.

Avez-vous des questions sur ces deux calendriers ? S'il n'y a pas de question ni de commentaire, je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Merci bien.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaieb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Isabelle SERIEIS, Monsieur Rémi DECOUT, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :

Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Christelle FORTIN donne procuration à Madame Jennie PETIT, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

**Article 1<sup>er</sup>** : donne un avis favorable à la proposition de Monsieur le Maire d'autoriser, par arrêté, les commerces de détail à déroger 12 dimanches par an à l'obligation de repos dominical avec les contreparties prévues par le code du travail pour les salariés concernés.

**Article 2** : donne un avis favorable au calendrier suivant pour les commerces de détail autres que l'automobile :

- le dimanche 12 janvier 2020 ;
- le dimanche 9 février 2020 ;
- le dimanche 1<sup>er</sup> mars 2020 ;
- le dimanche 12 avril 2020 ;
- le dimanche 7 juin 2020 ;
- le dimanche 30 août 2020 ;
- les dimanches 22 et 29 novembre 2020 ;
- les dimanches 6,13,20 et 27 décembre 2020.

**Article 3** : donne un avis favorable au calendrier suivant pour les commerces de détail automobile :

- le dimanche 19 janvier 2020 ;
- les dimanches 15 et 22 mars 2020 ;
- le dimanche 26 avril 2020 ;
- les dimanches 14 et 21 juin 2020 ;
- les dimanches 13 et 20 septembre 2020 ;
- le dimanche 11 octobre 2020 ;
- les dimanches 15 et 22 novembre 2020 ;
- le dimanche 13 décembre 2020.

**Article 4** : autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Pour : (32)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Jacques GRESSIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel

DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jeannine CHERY (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jennie PETIT (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Boutaïeb KADDANI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Alain BARUGEL (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Pierre MARCHADIER (Centristes et Indépendants), Monsieur Jean-Marie PLATET (Centristes et Indépendants), Madame Catherine MEUNIER (Centristes et Indépendants), Monsieur Gilles COLRAT (Centristes et Indépendants), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Centristes et Indépendants), Madame Isabelle SERIEIS (Centristes et Indépendants), Monsieur Rémi DECOUT (Centristes et Indépendants), Madame Caroline RUIZ (Centristes et Indépendants), Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Pascal DE CAZENOVE (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Madame Chantal COLIN (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Bernard DUVERT (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Olivier AUBRY (Liste "Vivre Joinville ensemble")

Abstention : (1)

Monsieur Michel LAVAL (Non inscrit)

## **29 . Marchés forains : actualisation des tarifs afférents aux droits de place et autres tarifs et de certaines redevances versées par le délégataire à la Ville**

Mme Chantal DURAND : Cela concerne les tarifs afférents notamment aux droits de place, aux autres tarifs et à certaines redevances versées par le délégataire à la Ville.

Mes chers collègues, vous savez que nous avons passé un contrat de concession avec la société Mandon pour les marchés forains. Dans ce contrat figure une formule d'actualisation des droits de place, ainsi que de certains autres droits annexes figurant dans les articles 20 et 19 du contrat de concession.

Je vous laisse découvrir la formule de calcul. Celle-ci faisait ressortir une actualisation des tarifs avec une hausse de 6.68 %. Nous sommes entrés en discussion avec le concessionnaire pour que nous atteignions une augmentation proche de l'inflation, ce qui a été accordé par ce dernier. Donc, je vous propose une augmentation, pour ces droits, de 1.5 %.

Avez-vous des questions ?

M. Pascal DE CAZENOVE : J'aurais juste une interrogation de mon collègue, Jean-François CLAIR, qui manque de données comptables pour pouvoir évaluer l'opportunité de la demande. Après, il a fait des calculs que je me garderai bien de refaire. Je vous la fais plus courte, mais pourquoi on arrive à 1.5 % et non à un autre chiffre ?

Mme Chantal DURAND : Simplement, il s'agit d'une négociation avec le concessionnaire. Jean-Marie.

M. Jean-Marie PLATET : Pour rejoindre la question de Jean-François CLAIR, il est vrai que lors de la dernière commission des finances, nous avons longuement discuté du fait que nous n'avions pas les résultats financiers pour savoir si c'était une bonne opération que faisait la société Mandon ou une mauvaise opération. L'an dernier, à la même époque, lors de la même commission des finances, on avait réclamé d'avoir les chiffres lors de la commission communale des services publics locaux, le budget financier de la société Mandon. Vous avez envoyé 7 ou 8 chiffres en dépenses et la même somme en recettes. C'est pour cette raison que notre groupe s'était abstenu lors du vote en commission des finances, par manque de clarté par rapport à cette baisse. On est pour une baisse dans l'intérêt des clients puisque les fournisseurs seraient obligés d'augmenter les tarifs, mais il manque de la transparence par rapport à Mandon, et même l'ancien prestataire fournissait des états financiers complets, à l'époque.

M. LE MAIRE : Je vais te répondre, Jean-Marie. Excuse-moi de te couper. Je pense qu'on s'égare tous dans le débat. La société Mandon perçoit – j'ai regardé un peu les choses – 389 k€ au titre de ce qu'elle peut recevoir sur la ville de Joinville-le-Pont. La clause d'augmentation permet d'augmenter et de reverser, éventuellement, à la commune un surplus qui pourrait être reversé dans le cadre du passage au-dessus de la somme de 435 k€. Même si, là, on devait augmenter de 6 % comme dans le calcul, effectivement, il faut reconnaître que la formule est un peu barbare, voire étonnante, sachant

que ce n'est pas cette formule qui a permis à la société Mandon de remporter le marché ; cela fait partie de l'appel d'offres et des réflexions. Aujourd'hui, la Ville perçoit 4 000 € - c'est là où je veux en venir – suite à l'attribution de ce marché. Si Mandon percevait 435 k€, nous percevrions 35 % du dépassement des 435 k€. Si nous passions à 450 k€, nous percevrions 35 % sur 15 k€, soit, en gros, 5 000 €. J'ai envie de dire qu'on n'y est pas. Même s'ils augmentaient de 6 % par rapport à 389 k€, on ne passera jamais cela. Donc, il faudra, à un moment, bien évidemment, revoir ce marché qui arrive à échéance en 2021. D'ailleurs, je crois que Mandon nous le dit régulièrement. Il n'a aucune volonté d'appliquer le calcul.

C'est là que j'arrive sur la difficulté des marchés forains. Nous sommes toujours dans des interrogations en disant que ce n'est pas possible, qu'un truc est maquillé. C'est la France. On va chercher. En réalité, ils ne gagnent pas forcément beaucoup d'argent avec Joinville. Aujourd'hui, le point d'équilibre, pour eux, serait d'arriver plutôt dans les 430 k€, mais là, ils sont à 389 k€. Même si on montait, cela ne suffirait pas, et la Ville, en plus, n'y gagnerait rien de plus que ces 4 000 €. Donc, aujourd'hui, notre souhait est de ne pas augmenter les droits de place pour les volants, c'est bien évident. Je ne me vois pas, dans une période qui arrive qui est tout de même une période électorale et d'ailleurs, même avant, dire aux commerçants qu'on augmente de 6 %, alors que la Ville, en plus, n'y gagnerait rien. Donc, il n'y a aucun intérêt, pas de polémique. Michel, j'ai terminé, mais le calcul...

M. Jean-Marie PLATET : Notre débat était plutôt sur la transparence, en disant qu'on ne pouvait pas décider puisqu'on n'avait pas réellement des chiffres devant nous. C'est tout. C'est pour cette raison qu'on s'est abstenu.

M. LE MAIRE : Si vous n'avez pas eu les chiffres en temps et en heure, je ne sais pas pourquoi. Si, vous les avez eus.

Mme Chantal DURAND : On les a eus. On a eu le rapport d'activité. C'est notre ami Jean-Jacques GRESSIER qui présente le rapport d'activité. Il vous a dit les chiffres, à ce moment-là.

M. Jean-Marie PLATET : On aurait dû avoir des documents chiffrés.

Mme Chantal DURAND : D'accord, j'entends.

M. LE MAIRE : On vous les communiquera. On va regarder ce qui s'est passé. On vous les recommuniquera. Il n'y a pas de problème de transparence.

Mme Chantal DURAND : Merci, Monsieur le Maire. Je voulais simplement ajouter quelque chose. Vous vous êtes abstenu et vous allez vous abstenir, c'est parfait. Enfin, je n'en sais rien. En tout cas, je constate que l'année dernière, vous avez tous été particulièrement contents que l'on ait obtenu une baisse sur l'augmentation qui était proposée. Je comprendrais mal que, cette année, vous soyez opposés à cette baisse.

M. Rémi DECOUT : Là, c'est un procès d'intention. Pardon, Chantal. Comme Jean-Marie vient de le dire il y a un instant, lors de la commission des finances, il manquait des éléments que tu n'as d'ailleurs pas été en mesure d'apporter, ce qui est un peu dommage parce que c'est quand même dans ta délégation, et nous avons demandé des éléments complémentaires. Julien nous a aussi, d'ailleurs, envoyé d'autres éléments complémentaires et je le remercie. Sur cette base, il n'y a aucune difficulté, bien évidemment, à voter cette délibération, donc il faut quand même séparer deux sujets qui n'ont rien à voir : la transparence, les éléments dans le débat en commission, et nourri de ces éléments, ensuite, la position prise par les élus.

Mme Chantal DURAND : Très bien, Michel. Je répondrai.

M. Michel LAVAL : Si on s'intéresse au périmètre de la délibération elle-même, effectivement, il serait difficile de ne pas la voter puisque dans le cadre d'un contrat passé fin 2016 était prévu une augmentation d'environ 6 %, et qu'à l'issue d'une négociation et de gestes commerciaux, on s'en sort avec une augmentation bien moindre. Donc, le périmètre traité par cette délibération est, effectivement, difficilement contestable. Maintenant, je m'interroge sur le principe même de ce marché en DSP. C'est maintenant Mandon, c'était, autrefois, Lombard et Guérin. Donc, on a le droit à des calculs d'apothicaire, mais ce n'est pas ce qui m'intéresse le plus. Ce qui m'intéresse le plus, c'est l'attractivité du marché, en particulier celui du dimanche qui m'inquiète beaucoup, le marché de la

place du 8 mai 1945. Je discute avec des commerçants, comme nous le faisons tous, qui nous donnent des exemples de marchés où leur chiffre d'affaires est supérieur pour une redevance d'occupation moindre. Donc, je m'interroge sur la pertinence du principe même de DSP pour les marchés forains.

Mme Chantal DURAND : Michel, c'est une excellente question. Effectivement, on peut s'interroger puisque pas mal de villes passent en régie. Maintenant, c'est un sujet politique que l'on mettra à l'ordre du jour probablement lorsque cette DSP sera terminée, mais pour le moment, nous vivons avec la DSP. Par ailleurs, sur l'attractivité du marché, je suis tout à fait d'accord avec vous pour dire qu'il y a des difficultés, que notre concessionnaire travaille beaucoup sur le sujet, ainsi que le service de développement économique. Ce n'est pas simple. La vie de marchand forain, de commerçant forain, est compliquée. Il est difficile de passer son entreprise à une personne qui veut bien racheter l'entreprise, et c'est un problème sociétal. Olivier.

M. Michel LAVAL : Quelques guirlandes électriques sur les marronniers qui entourent la place du 8 mai 1945

*Inaudible*

Mme Chantal DURAND : D'accord, je prends note. Merci. Monsieur DUVERT.

M. LE MAIRE : Le coût des guirlandes, Michel, pour cette année, s'élève à 120 k€. Chaque mètre compte. C'est un investissement.

*Inaudible*

M. LE MAIRE : Oui, la place le mérite, bien sûr, mais toutes les places le méritent dans ce cas, la place Mozart dans son entier, ainsi que d'autres places. Cependant, je pense que chaque année, on va toujours un peu plus loin, mais c'est aussi au prix d'économies sur d'autres budgets. Olivier ou Monsieur DUVERT.

M. Bernard DUVERT : Pour revenir, quand même, sur cette formule qu'on a dû voir qui consiste à mettre des éléments que, franchement, personne ne comprend, je me demande qui rédige et à quelles fins dans la société Mandon parce que je lis tout de même : l'indice des frais et services divers. On met tout et n'importe quoi derrière, c'est-à-dire qu'on n'a pas de formulation qui fait référence à un indice des prix ou à un autre indice. Il faudrait quand même qu'à la signature d'un contrat, quel qu'il soit... Là, je veux bien plaider coupable parce que je pense qu'on a validé l'arrivée de la société Mandon un jour. Je pense qu'on n'a pas été assez vigilant sur cette formule de révision, en se disant que cela doit se faire de cette façon avec n'importe quelle collectivité. Je pense que le prestataire sait très bien qu'il proposera une augmentation lourde d'environ 6 % parce qu'il connaît sa formule. Cela lui permet aussi de négocier au mieux et de donner l'impression qu'il a lâché beaucoup. C'est quand même une technique commerciale bien connue. On tape assez fort d'abord, et après, on dit qu'on va vous en lâcher les trois quarts. Je me pose la question, tout de même, du sérieux, ne serait-ce qu'au travers de cette formule.

Mme Chantal DURAND : Monsieur DUVERT, d'accord. La négociation vient quand même de nous, donc si on ne négociait pas, la formule s'appliquerait. Il faut savoir que la formule a été mise en place par un bureau d'études. On a fait travailler un bureau d'études sur ce contrat de concession, qui est un bureau spécialisé dans ce type de contrat et marchés forains. Je suppose qu'il s'agit d'une formule qui est appliquée à tous les marchés forains en concession, mais je n'en suis pas certaine. En tout cas, c'est un bureau d'études qui nous l'a sortie.

M. Olivier AUBRY : C'est justement la question. Je ne suis pas sûr. Je pense que chaque prestataire dispose d'une formule, et c'est aussi le problème. Pour ce qui est de l'attractivité, je voudrais revenir sur ce point. Je vous avais demandé, il y a de cela assez longtemps, où se situe Joinville dans le Val-de-Marne, et plus précisément dans les villes riveraines voisines, quant au coût de location des marchés parce que cela impacte directement l'attractivité et cela se répercute sur le prix des produits vendus aux consommateurs. Où se situe Joinville pour comparatif ?

Mme Chantal DURAND : Il faut être précis. Tu parles du droit de place ou du prix des aliments ?

M. Olivier AUBRY : Non, je parle du droit de place, et je rappelle que celui-ci a évidemment une répercussion sur le prix de vente des aliments.

Mme Chantal DURAND : D'accord. Alors, vous comprendrez bien pourquoi on veut passer d'une augmentation de 6.68 % à 1.5 %, de manière à ce que le droit de place ne soit pas trop augmenté et que ce ne soit pas répercuté sur les aliments.

M. Olivier AUBRY : Ce n'est pas cela. On se situe où ?

Mme Chantal DURAND : Si, c'est la réponse. C'est cette réponse que vous avez acquiescé l'année dernière, mes chers collègues.

M. LE MAIRE : L'an dernier, vous l'avez voté, quand même. C'est tout de même assez étonnant à entendre. Vous l'avez voté. Ensuite, en ce qui concerne la formule, si je peux me permettre, vous aviez quand même un maire-adjoint qui est responsable des affaires juridiques, et qui est en face, qui s'appelait Monsieur DECOUT, et pour la formule, il n'a jamais posé la question au Maire ni à d'autres sur la formule. Je ne lui reproche pas parce qu'effectivement, c'est compliqué. Je vous écoute, Monsieur DECOUT.

M. Rémi DECOUT : Monsieur DOSNE, puisque vous parlez de Monsieur DECOUT, vous mélangez un peu les choses. Les formules, c'est l'administration qui s'en charge. D'ailleurs, personne ne m'a jamais sollicité là-dessus. Ce n'est pas le rôle d'un élu d'aller corriger les formules d'un secteur qui relève, d'ailleurs, des marchés, et en l'occurrence de la délégation de Chantal DURAND. Le seul point, ici, fait diversion. Une question très précise est posée par notre collègue, Olivier AUBRY, sur l'attractivité du marché de Joinville, et on s'attend quand même que vous soyez en mesure de répondre là-dessus. C'est tout, donc n'essayez pas de faire diversion sur d'autres sujets qui n'ont rien à voir.

M. LE MAIRE : Je vais vous répondre, Monsieur DECOUT, et surtout à Olivier AUBRY, par rapport à l'attractivité. Je croise quand même beaucoup de maires au territoire ou ailleurs, et je sais exactement ce qui est en train de se passer autour de Joinville. Champigny est une zone sinistrée. Saint-Maur est en train de plonger pour des histoires de tarif de stationnement, de non-rénovation de son centre-ville. Igor Semo, à Saint-Maurice, s'inquiète beaucoup aussi du devenir de sa ville puisque ses commerces ferment l'un après l'autre, donc, de fait, les marchés sont encore moins bien irrigués. Joinville a apporté de nouveaux commerces avec sa ZAC, et aujourd'hui, du fait de l'effondrement de Champigny, Champigny vient commercer en bas. Joinville reste très attractive.

Après, sur la problématique des prix, on ne peut pas encadrer les prix. Cela n'existe pas, et tu le sais bien, Olivier. On ne peut pas encadrer les prix. Si un commerçant décide de vendre ses trois bananes à 1.70, ce qui est le prix des bananes que j'achète chez le petit épicier en face, donc je connais le prix, et que sur le marché, le même commerçant les vend trop haut, c'est à toi de choisir. Le prix est libre. En ce qui concerne les marchés de Joinville et de la ville de Joinville, je peux vous dire qu'il faut écouter vos amis qui habitent autour de Joinville, ils voudraient tous habiter à Joinville. Il n'y a que vous qui voulez quitter la ville, donc quittez-la. Ce n'est pas un problème. On ne vous y voit que le dimanche pour faire des distributions de tracts, mais on ne vous voit pas dans les commerces, mais ce n'est pas grave.

Pour les marchés, je voudrais revenir quand même sur l'histoire de cette délégation qui a été confiée au groupe Mandon. Il se trouve qu'avant Mandon, il y a eu quelqu'un d'autre avec lequel le maire précédent et les équipes... Je vais revenir à la halle aux fleurs, quand même. On ne va pas nous donner des leçons.

M. Rémy DECOUT : Il y a longtemps, quand même.

M. LE MAIRE : Mais non, je ne fais pas du violon. Ce n'est pas l'héritage. Vous avez, sur un terrain joinvillais, une halle qui pourrait, sur laquelle je vous ai demandé de prendre...

M. Rémi DECOUT : Vous n'avez rien demandé du tout.

*Inaudible*

M. LE MAIRE : Je ne vous ai pas coupé, Monsieur DECOUT.

M. Rémi DECOUT : Allez-y.

M. LE MAIRE : J'ai demandé plusieurs fois que nous prenions une décision collégiale sur ce bâtiment qui rouille sur des délaissés communaux pratiquement. Pourquoi n'êtes-vous jamais venu me voir en disant de faire quelque chose ?

M. Rémi DECOUT : C'est vous qui mélangez tout.

M. Michel LAVAL : Il a été délaissé tellement longtemps que maintenant, il est inutilisable.

M. LE MAIRE : Inutilisable, elle est toute rouillée, bien évidemment, mais vous pouvez aller la voir, je vous laisse les clés.

M. Rémi DECOUT : Votre esprit est confus. Vous mélangez tout, Monsieur le Maire. Vous passez du prix des bananes à la halle aux fleurs.

M. LE MAIRE : Je ne passe pas du prix des bananes à la halle aux fleurs. Vous me parlez de l'attractivité.

M. Michel LAVAL : On parlait de DSP.

M. LE MAIRE : A une certaine époque, l'attractivité devait être faite grâce à une halle. Une opération a été faite avec un opérateur. Je ne la juge pas illégale, mais aujourd'hui, elle n'a pas fonctionné. Toutes les villes autour ne fonctionnent pas. Cette place du 8 mai 1945 et le marché du bas fonctionnent très bien. Après, il faudra peut-être chercher des chiffres par-ci, par-là, mais je ne suis pas inquiet sur l'attractivité des marchés de Joinville. Allez voir ce qui se passe sur la place du vieux Saint-Maur, sur la place des marronniers, et vous allez voir. C'est en chute sévère.

M. Olivier AUBRY : La seule chose, et j'en finis, c'est qu'on veut simplement un comparatif. C'est tout. On veut très simplement le prix de location de Joinville et des villes voisines. Cela a forcément un impact sur l'attractivité. C'est tout ce qu'on demande, et on ira discuter avec les commerçants.

M. Rémi DECOUT : Je termine puisque vous parliez de la halle aux fleurs, mais je n'étais pas en responsabilité. Vous avez, à côté de vous, un adjoint qui y était et qui l'a votée. Donc, renseignez-vous auprès de Jean-Jacques GRESSIER. Je suis sûr qu'il est prêt à vous donner toutes les précisions.

M. LE MAIRE : Jean-Jacques GRESSIER est tout à fait d'accord avec moi sur le fait qu'il faut statuer, à un moment, sur ces éléments démontés et sur le devenir de ces éléments. A l'époque, la Ville a racheté cela l'équivalent de 450 k€, je crois, valorisés à la date d'aujourd'hui, on n'est peut-être pas loin du million, et cela dort sur un terrain. Je suis désolé, mais c'est de l'argent communal.

M. Rémi DECOUT : Vous avez eu 12 ans pour le faire. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ? Vous aviez 12 ans pour le faire, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Monsieur DECOUT, vous étiez dans l'équipe.

M. Rémi DECOUT : Vous étiez en responsabilité. Vous aviez 12 ans pour le faire, alors pourquoi vous ne l'avez pas fait ?

M. LE MAIRE : Bien sûr, mais plus vous mentez, plus vous êtes drôle.

M. Michel LAVAL : En tout cas, vu de l'extérieur sur ce dossier, il a quand même été acté – cela doit pouvoir se retrouver dans les comptes rendus du Conseil municipal – et déclaré, dans cette instance, qu'elle était bonne à mettre au ferrailleur, qu'il n'y avait plus rien à en faire. Cela a été acté, et cela se retrouvera dans les comptes rendus du Conseil municipal.

M. LE MAIRE : Dans ce cas, prenons la décision, en Conseil municipal, de la céder ou de l'évaluer au prix que vous voudrez.



M. Michel LAVAL : Ce n'est pas moi qui rédige l'ordre du jour du Conseil municipal, Monsieur le Maire.

M. Rémi DECOUT : C'est vous, Monsieur le Maire, qui fixez l'ordre du jour. Prenez vos responsabilités en disant pourquoi vous ne l'avez pas inscrit à l'ordre du jour, pourquoi vous n'en avez pas parlé à vos élus. On dirait que vous êtes là sans être là. Revenez sur terre, et décidez.

M. LE MAIRE : Quelle belle phrase, magnifique. Je ne réponds pas parce que, franchement, c'est pathétique.

Mme Virginie TOLLARD : Le « restez sur terre » est un peu mal venu.

Mme Chantal DURAND : Mes chers collègues, s'il n'y a pas d'autre question ni d'autre commentaire, je vous propose qu'on passe au vote.

Qui est pour ? Merci.

M. LE MAIRE : Tout cela pour cela.

Mme Chantal DURAND : Qui s'abstient ? Merci à vous, chers collègues.

M. LE MAIRE : Merci, Chantal.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSION, Madame Chantal DURAND, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Isabelle SERIEIS, Monsieur Rémi DECOUT, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :

Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Christelle FORTIN donne procuration à Madame Jennie PETIT, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

**Article 1<sup>er</sup>** : approuve les nouveaux tarifs journaliers afférents aux droits de place et autres droits (gardiennage et animation), arrêtés sur proposition de la Société Mandon et faisant ressortir une hausse de + 1,5 % par rapports aux mêmes tarifs approuvés par le Conseil municipal du 18 décembre 2018.

Les tarifs journaliers afférents aux droits de place et autres droits seront donc les suivants au 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

	2020	
	Abonné	Non abonné
Sous bâche, le ml	2,21	2,21
A découvert, le ml	1,36	1,36
Catégorie 1 (poissonnier, fruits et légumes), le ml	2,09	2,09
Catégorie 2 (autres commerces alimentaires), le ml	1,62	1,62
Catégorie 3 (commerces non alimentaires), le ml	1,04	1,04
Place d'angle, la journée	1,13	1,13

## Conseil Municipal – séance du 17 décembre 2019

Raccordement électrique, la journée	1,36	1,36
Non abonné, le ml		0,46
Gardiennage véhicule	0,93	0,93
Droit d'animation, la journée	2,11	2,11

**Article 2 :** approuve l'actualisation de la redevance fixe d'exploitation proposée par la Société Mandon et qui s'élève, après actualisation (+ 1,5%), à 4 222,8 € HT pour l'année 2020, soit 5 067,4 € TTC.

**Article 3 :** approuve l'actualisation de la redevance d'occupation du domaine public proposée par la Société Mandon et qui s'élève, après actualisation (+ 1,5%), à 1 583,5 € pour l'année 2020.

**Article 4 :** autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération

Pour : (30)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Jacques GRESSIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jeannine CHERY (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jennie PETIT (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Boutaïeb KADDANI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Alain BARUGEL (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Pierre MARCHADIER (Centristes et Indépendants), Monsieur Jean-Marie PLATET (Centristes et Indépendants), Madame Catherine MEUNIER (Centristes et Indépendants), Monsieur Gilles COLRAT (Centristes et Indépendants), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Centristes et Indépendants), Madame Isabelle SERIEIS (Centristes et Indépendants), Monsieur Rémi DECOUT (Centristes et Indépendants), Madame Caroline RUIZ (Centristes et Indépendants), Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Madame Chantal COLIN (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Bernard DUVERT (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Olivier AUBRY (Liste "Vivre Joinville ensemble")

Abstention : (3)

Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Pascal DE CAZENOVE (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Michel LAVAL (Non inscrit)

### 30 . Rémunération des agents recenseurs

M. LE MAIRE : Le maire est chargé, sous le contrôle du Conseil municipal, et sous le contrôle administratif du représentant de l'Etat, de procéder aux enquêtes de recensement. Vous connaissez les tarifs. Je vous propose de fixer le montant de la rémunération de ces agents.

Avez-vous des questions ? On passe au vote.

Pour ? Majorité, je vous remercie.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Isabelle SERIEIS, Monsieur Rémi DECOUT, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :

Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Christelle FORTIN donne procuration à Madame Jennie PETIT, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François

CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

**Article 1er** : approuve la rémunération des agents recenseurs comme suit :

	Séance de formation	Tournée de reconnaissance	Bulletins de logement	Bulletins individuels	Régularité exhaustivité de la collecte /200 BL
Montant brut à l'unité	25€	25€	1.25€	1.90€	0 à 110€

**Article 2** : autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

### 31 . Tableau des effectifs

M. LE MAIRE : Vous avez pris connaissance des créations de postes, mes chers collègues, des avancements de grade et évolutions de carrière, mouvements du personnel. Je vous propose d'écouter vos questions. Le CTP a confirmé à l'unanimité.

Avez-vous des questions ?

*Inaudible*

M. Michel LAVAL : Il est regrettable qu'on ne mentionne pas explicitement l'avis du Comité technique paritaire. C'est une amorce de concertation, cette instance.

M. LE MAIRE : Ce sera mis sur la délibération. On va rajouter cela. Au passage, une déprécarisation importante a été effectuée lors de ce dernier CTP. Je crois que cela concerne plus d'une cinquantaine d'agents. Sur ce mandat et celui d'avant, il y en a eu une cinquantaine aussi. Donc, je voulais simplement le rappeler ce soir.

Qui est pour ? A l'unanimité, je vous remercie.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Isabelle SERIEIS, Monsieur Rémi DECOUT, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :

Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Christelle FORTIN donne procuration à Madame Jennie PETIT, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

**Article 1er**: décide d'adopter le tableau des effectifs en annexe à la présente délibération et précise

que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés sur ces emplois sont inscrits au budget de la collectivité.

**Article 2 :** autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

### 32 . Voeu relatif à la privatisation d'Aéroports de Paris (ADP)

M. LE MAIRE : Je propose un vœu relatif à la privatisation des aéroports de Paris :

*Mes chers collègues, le Président de la République et le gouvernement poursuivent, dans le cadre de la loi Plan d'action, croissance, transformation, pacte, l'objectif de privatiser les aéroports de Paris qui gèrent Roissy-Charles de Gaulle, Orly, Le Bourget. L'Etat est actuellement actionnaire à 50.6 % d'ADP. Nous n'avons aucune opposition à la vue du principe de privatisation d'entreprise dans lequel l'Etat est actionnaire. Il est donc tout à fait normal que l'Etat, si c'est vrai pour toutes les collectivités, ait une gestion active de son patrimoine. Il y a toutefois une limite, c'est lorsque l'entreprise en question est un actif stratégique pour le pays. Or, ADP l'est à deux titres.*

*C'est tout d'abord une frontière essentielle entre la France et le reste du monde. Si l'Etat se veut rassurant pour la question de sécurité, les missions régaliennes resteront dans son giron. Il n'en reste pas moins important que trop d'entreprises françaises dépendent directement ou non des structures aéroportuaires. C'est donc une question de souveraineté économique qui est posée. Notons d'ailleurs qu'aux États-Unis, comme dans la plupart des pays occidentaux, les Etats restent maîtres de leurs aéroports pour des raisons de souveraineté nationale.*

*Le deuxième titre, c'est aussi un outil d'aménagement du territoire, essentiel pour les vols intérieurs français. Or, le souci de rentabilisation des infrastructures, quand les coûts fixes sont élevés, va nécessairement inciter les investisseurs, nouveaux actionnaires, à augmenter les redevances aéroportuaires pour les transporteurs. Donc, la conséquence sera sans nul doute l'abandon progressif des lignes les moins rentables. D'ailleurs, la Chambre syndicale du transport aérien a émis des réserves à cette privatisation.*

*C'est pourquoi je vous propose de nous opposer à la privatisation d'ADP par l'Etat. Nous invitons d'ailleurs les Joinvillais à signer le referendum d'initiative populaire permettant aux Français de se prononcer. A ce jour, 532 Joinvillais ont déjà participé.*

M. Pascal DE CAZENOVE : Je suis favorable à ce vœu. C'est une belle surprise, et on pourrait même envisager d'aller un peu plus loin, avec une permanence en mairie, ou du moins en utilisant les supports de communication de la Mairie pour inviter les Joinvillais à faire de la publicité là-dessus et à signer le vœu. Pour ce qui nous concerne, ce soir, j'espère que nos collègues et amis du groupe centriste, indépendants, en Marche, écologistes, etc., s'associeront, évidemment, à ce vœu.

M. Michel LAVAL : Tant de sincérité. Il n'y a pas de groupe, d'ailleurs.

M. Rémi DECOUT : Quand j'ai reçu dans ma boîte un message d'alerte m'indiquant qu'une nouvelle délibération avait été ajoutée au dernier moment, quand même, à l'ordre du jour du Conseil municipal, je me suis demandé quel sujet d'importance pour les Joinvillais pouvait, ainsi, justifier une inscription en urgence. Alors, quand j'ai découvert la délibération, je ne vous cache pas qu'avec ce vœu relatif à la privatisation d'ADP, je me suis dit que, décidément, il n'y avait plus rien d'étonnant à l'approche des élections municipales. Il y a quand même, soyons sérieux, trois problèmes avec ce vœu.

Je vous signale que la phase de recueil des signatures pour les referendums d'initiative partagée est ouverte depuis le 13 juin 2019. Là, on nous met, la veille du Conseil municipal, six mois après le début, une délibération en urgence, sans respecter, d'ailleurs, tout à fait les conditions d'inscription en urgence des délibérations. Ensuite, il y a quand même un autre sujet de fond. On est, là, sur un sujet

qui n'est en rien un sujet joinvillais. Ce n'est pas un sujet d'intérêt local. C'est un sujet d'intérêt national. Cela ne concerne en rien les compétences de la commune. Donc, à la fois la précipitation dont fait preuve la municipalité, la majorité, et l'absence d'intérêt communal de cette délibération interrogent. Puis, j'ai envie de dire que le plus important est quand même une question de crédibilité, et en particulier de la majorité.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit de la privatisation d'une entreprise publique. Sur un tel sujet, on a des partis qui ont des positions constantes. Les communistes ont toujours été contre les privatisations, de manière continue, et pour les nationalisations. Les écologistes que l'on retrouve, au moins pour une fois sur ce sujet, en accord avec les communistes sont pour la détention par les pouvoirs publics des grands services publics. Cependant, où est la cohérence du côté de la majorité actuelle, du côté de la droite, de la droite libérale ? Où est la cohérence ? On est à la limite des contorsions.

Je vous rappelle que lors du dernier Conseil municipal, nous avons eu – et vous, en particulier, Monsieur le Maire – des vœux pour Monsieur Jacques CHIRAC, mais quel est le grand privatiseur dans notre pays, ce sont les lois de privatisation de 1986-1988, à l'époque de Jacques CHIRAC en tant que Premier Ministre, et d'Edouard BALLADUR. Les choses ont continué, ensuite, sous la Présidence de Jacques CHIRAC. Qui a privatisé les sociétés d'autoroute avec, d'ailleurs, des conséquences détestables pour les Français puisque les bénéficiaires des sociétés d'autoroute ont connu une augmentation extrêmement importante, et les tarifs des péages ont augmenté au détriment des usagers ? Le seul, parmi les associations, etc., qui a porté ce débat est d'ailleurs François BAYROUX qui est allé jusqu'à faire du contentieux là-dessus. On ne peut pas, quand on est aux affaires, être pour les privatisations, les mettre en œuvre, expliquer que la concurrence est parfaite, et quand on est dans l'opposition, dans une logique d'instrumentalisation, présenter au Conseil municipal des vœux contre la privatisation d'ADP. Ce qui ne va pas, c'est l'approche politicienne. La visée circonstancielle est politicienne sur un sujet qui ne concerne pas les Joinvillais, et qui est un sujet, encore une fois, d'intérêt national, mais au final, je suis très heureux de cette délibération parce qu'elle va me permettre, pour la première fois, devant vous et devant le public qui est derrière nous, de donner une traduction concrète à la démarche qui est la mienne pour les échéances à venir, et en particulier, la gouvernance pluraliste que je souhaite pour une nouvelle équipe. Ici, je suis sûr que tout le monde veut voter d'une seule main, si certains d'entre vous, Stephan SILVESTRE, ont des convictions libérales bien affirmées. Ce n'est pas François FILLON, ici, je parle en tant qu'élu que je suis au Conseil municipal de Joinville-le-Pont.

C'est l'union de toutes les sensibilités qui sont dans mon équipe sur les sujets d'intérêt local, et c'est, en revanche, la totale liberté d'opinion, de convictions, d'expression, sur les sujets d'intérêt national. Donc, mes amis voteront en fonction, eux, de leurs convictions sur ce sujet.

Un dernier mot, quand même, Monsieur le Maire, me concernant, vous savez que le recueil des soutiens au referendum d'initiative partagée fait l'objet d'une procédure de supervision par le Conseil constitutionnel, pour s'assurer que toutes les garanties sont apportées, notamment en termes de confidentialité des données, d'impartialité, de protection des recueils. Cette supervision est assurée notamment par un certain nombre de rapporteurs spéciaux, dont je faisais partie, ce qui me conduira, pour des raisons d'impartialité évidente, à ne pas prendre part au vote. Je précise, au passage, que j'ai quitté ces fonctions, comme d'autres fonctions plus prenantes que j'exerce à titre professionnel, pour pouvoir être complètement disponible pour les Joinvillais dans les mois à venir.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur DECOUT. Bravo. Je ne répondrai pas à tous vos propos ; ce sont les vôtres. Effectivement, on sent bien la difficulté que vous allez avoir parmi vos nouveaux amis, pour les municipales, à avoir le même type de vote. Je voulais juste vous rappeler qu'au mois de juin, Monsieur Rémi DECOUT, vous avez quitté le Conseil municipal pendant mon hospitalisation. C'était un geste d'une très grande élégance.

M. Rémi DECOUT : Hospitalisé, vous l'étiez après. Vous avez géré la commune, la Mairie, arrêtez de vous victimiser.

M. LE MAIRE : Non, je ne me victimise pas.

M. Rémi DECOUT : Si vous n'êtes pas en état d'exercer vos fonctions, tirez-en les conséquences.

M. LE MAIRE : Bien sûr, c'est ce que vous avez prôné pendant tous les mois de convalescence, sur le

fait que je n'étais pas en capacité de gérer cette commune. C'est d'une très grande élégance, Monsieur DECOUT.

M. Rémi DECOUT : Arrêtez, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Non, je n'arrête pas, Monsieur DECOUT. C'est la réalité.

M. Rémi DECOUT : Vous êtes dans le mensonge et la désinformation.

M. LE MAIRE : Non, je suis désolé. Personne n'est dupe du système que vous ne cessez de mettre en place.

M. Rémi DECOUT : Personne n'est dupe de ce que vous essayez de faire. Cela ne marche plus après 12 ans.

M. LE MAIRE : Bien sûr, Monsieur DECOUT.

Mme Virginie TOLLARD : Quand tu parlais d'approche politicienne, tu parlais de la droite, et je me sens concernée quand on parle de la droite. Quand on sait qu'à un moment, tu as quand même soutenu la droite et François FILLON, tu es un peu mal placé, aujourd'hui, pour nous donner des leçons.

M. Rémi DECOUT : C'est le sujet, là, de la déclaration ?

M. LE MAIRE : Elle a raison.

Mme Virginie TOLLARD : Oui, c'est complètement le sujet.

M. Rémi DECOUT : On fait la présidentielle ? Je vais te dire pourquoi j'ai voté François FILLON. Je suis dans l'affiliation du gaullisme social, et François FILLON a été dans cette filiation avec Philippe SEGUIN, et c'est dans cette filiation que je me suis inscrit depuis de nombreuses années.

M. LE MAIRE : Monsieur DECOUT, vous aimez tous ceux qui sont au pouvoir.

*Inaudible*

M. Rémi DECOUT : Elle m'interroge, je réponds.

*Inaudible*

M. Rémi DECOUT : Aucun, ce sont des visées politiques. C'est tout. C'est fait pour cela.

M. LE MAIRE : Je vous redonnerai la parole après. Guillaume, tu veux prendre la parole ?

M. Guillaume LEVANNIER : Merci, Olivier. Je tenais juste à rappeler à Rémi un fabuleux ouvrage de René REMOND qui s'appelle « L'histoire des droites en France », et qui montre la pluralité de ces idées-là. Tu l'as sans doute lu, et je pense que moi aussi.

M. Rémi DECOUT : Guillaume, tu viens d'arriver. Nous ne sommes pas des élèves, ici. Tu viens d'arriver, tu écoutes, tu prends note...

M. LE MAIRE : Mais quelle honte, vous parlez de cette façon à tout le monde, Monsieur DECOUT. C'est une honte. C'est lamentable, et c'est une honte. Insulter un nouvel élu, mais franchement, donner des leçons, c'est une honte.

M. Rémi DECOUT : Qu'est-ce que cela veut dire de donner des titres à lire ?

M. LE MAIRE : C'est lamentable, et c'est une honte. Insulter un nouvel élu, mais franchement, donner des leçons, c'est une honte.

M. Rémi DECOUT : Arrêtez le violon, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Oh mais bien sûr. Vous n'avez menacé personne dernièrement, Monsieur DECOUT ?

M. Rémi DECOUT : Non, pas du tout.

M. LE MAIRE : Ma Conseillère départementale...

M. Rémi DECOUT : En quoi....

M. LE MAIRE : Vous ne lui avez pas expliqué, dernièrement, que vous alliez simplement la casser prochainement ?

M. Rémi DECOUT : Non absolument pas.

M. LE MAIRE : Ah bon...absolument pas ?

M. Rémi DECOUT : Non non pas du tout.

M. LE MAIRE : Donc vous répondrez tous les deux.

*Inaudible*

M. Rémi DECOUT : Non mais vous dérivez complètement, là.

M. LE MAIRE : La violence avec laquelle vous avez répondu à Guillaume LEVANNIER, nouvel élu, est inacceptable.

M. Rémi DECOUT : Cela n'a rien à voir.

M. LE MAIRE : Vous n'êtes pas au-dessus des autres.

*Inaudible*

M. Rémi DECOUT : Ce ne sont pas des insultes.

M. LE MAIRE : Autant Guillaume que Corinne FIORENTINO, que Madame ASTEGIANI c'est lamentable

M. Rémi DECOUT : Vous dérivez complètement.

M. LE MAIRE : C'est lamentable. Vous vous croyez avec vos serviteurs. C'est honteux.

M. Rémi DECOUT : Vous êtes dans un état de fébrilité qui vous fait perdre tous vos sens.

M. LE MAIRE : Marie-France.

Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRIN : Déjà, je suis désespérée qu'il y ait un tel débat ce soir, un Conseil municipal dont, quand même, je pensais qu'il allait se passer calmement. D'autre part, pour la motion contre la privatisation d'ADP, toutes les villes du Val-de-Marne, qu'elles soient communistes, socialistes, de droite, font ce vœu parce que c'est maintenant important. Il faut absolument qu'à partir de début janvier, il y ait un maximum de votes pour que cela ne se fasse pas. En plus, on ne peut pas dire que la politique municipale est en dehors de la politique nationale parce que lorsqu'on aura démolit ADP, pourquoi n'irait-on pas démolir les communes, les régions, les départements ?

*Inaudible*

Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRIN : Je vous en prie, Monsieur LAVAL, je ne vous permets pas de me parler. D'accord ?

*Inaudible*

Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRIN : Je vous interdis de me parler. Je dis que, là, on est dans

une période difficile. Rappelons-nous comment ont été faits les acquis au moment de la Résistance. A ce moment-là, il y avait les communistes et les gens de droite. Heureusement qu'ils étaient là pour se battre et s'unir, sinon il n'y aurait pas la Sécurité Sociale. En ce moment, on est en train de démolir la Sécurité Sociale, et tous les acquis. Je dis que, là, sur l'ADP, on doit tous être unis.

M. LE MAIRE : Chantal, et après, on va passer au vote.

Mme Chantal DURAND : Merci Monsieur le Maire. Je voudrais ajouter quelque chose sur ce vœu. La privatisation d'ADP est quelque chose de particulièrement dangereux. Cher Rémi, je suis de droite, j'ai soutenu FILLON et je n'en ai pas honte. Simplement, toutes les villes s'accordent pour voter ce vœu, ou pour faire passer le bus qui permet à la population de voter parce qu'il est extrêmement dangereux que ces aéroports soient privatisés. Les ouvertures de créneaux peuvent être élargies. Soyons solidaires avec les villes au-dessus desquelles passent les avions, d'où l'importance de ce texte. Franchement, je voterai ce vœu.

M. LE MAIRE : C'est une question de fraternité, mes chers amis.

M. Michel LAVAL : Je n'ai rien à redire à l'excellent discours tenu par Rémi DECOUT. Je voterai, personnellement, ce vœu. Je voudrais simplement préciser que je le voterai pour sa finalité, et non pour ses motivations, motivations visibles et invisibles – invisibles, si peu. Ce qui est affiché, ce sont deux arguments, dont la souveraineté nationale, ce que je peux entendre, et également ce risque affreux que cela pourrait amener à supprimer les liaisons aériennes intérieures non rentables. Alors, quand on dit qu'une telle perspective serait quelque chose de négatif, je crois qu'on est vraiment très loin d'avoir compris les débuts de la problématique écologiste. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : On passe au vote.

Qui est pour ce vœu ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

M. Rémi DECOUT : Vous n'avez pas écouté puisque j'ai dit que je ne prenais pas part au vote. Après, vous le comptabilisez comme vous le souhaitez.

M. LE MAIRE : Oui, cela n'a pas de valeur.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Isabelle SERIEIS, Monsieur Rémi DECOUT, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :

Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Christelle FORTIN donne procuration à Madame Jennie PETIT, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

**Article Unique** : S'oppose à la cession par l'État des actifs qu'il détient au sein du groupe Aéroport de Paris (ADP).

Pour : (24)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Jacques GRESSIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jeannine CHERY (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jennie PETIT (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Boutaïeb KADDANI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Alain BARUGEL (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous")



vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Marie PLATET (Centristes et Indépendants), Madame Isabelle SERIEIS (Centristes et Indépendants), Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Pascal DE CAZENOVE (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Michel LAVAL (Non inscrit)

Contre : (5)

Madame Catherine MEUNIER (Centristes et Indépendants), Monsieur Gilles COLRAT (Centristes et Indépendants), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Centristes et Indépendants), Madame Chantal COLIN (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Bernard DUVERT (Liste "Vivre Joinville ensemble")

Abstention : (4)

Monsieur Pierre MARCHADIER (Centristes et Indépendants), Monsieur Rémi DECOUT (Centristes et Indépendants), Madame Caroline RUIZ (Centristes et Indépendants), Monsieur Olivier AUBRY (Liste "Vivre Joinville ensemble")

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Question n°1 de Monsieur Olivier AUBRY, groupe «Vivre Joinville ensemble »**

La mise en place du passeur de rives à l'initiative de l'ASEP et de l'association des Nogentais correspond à une réelle attente, que ce soit auprès des habitants du quartier de Polangis, pour se rendre à la station de RER de Nogent, qu'auprès des promeneurs. Son fonctionnement va-t-il se pérenniser toute l'année ?

#### **Réponse de Madame Virginie TOLLARD**

Monsieur le Conseiller municipal,

Si l'ASEP porte il est vrai depuis longtemps la mise en place d'un passeur de rives entre Nogent et Joinville, c'est surtout l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne et Bois qui a réussi à concrétiser ce projet. Je connais très bien la rivière et en tant que conseillère territoriale, j'ai immédiatement fait le lien et j'ai été à l'initiative du retour de ce passeur supprimé en 1974. Le soutien de l'ASEP et d'AdN et l'efficacité de Monsieur Gilles de la Londe qui a travaillé sur le projet. Le soutien d'Olivier Dosne, Michel Herbillon et Jacques JP Martin, la rapidité des voies navigables de France et ce n'est pas rien, ont permis de lancer la première traversée le 18 mai 2019. Jusque fin septembre c'est un succès indéniable, 5739 personnes ont traversé la Marne pendant 39 jours de navigation soit une fréquentation en moyenne de 147 personnes par jour. C'est en juin, août et septembre qu'il y a eu le plus d'affluence jusqu'à 1600 personnes par mois, 68 % sont des val de marnais et 17 % sont des enfants. Au regard de cet excellent bilan, je ne doute pas que Paris Est Marne et Bois renouvelle l'opération en 2020, surtout que ce passeur a été cité en exemple dans le plan Climat Air Energie territorial voté hier soir en Conseil de Territoire. Quant à l'étendre, c'est la question de base, quant à étendre ce passeur toute l'année, nous étudions déjà avec l'EPT s'il cela est possible ; Ce serait un atout de plus pour notre ville dans les mobilités douces. Merci.

### **Question n°2 de Madame Chantal COLIN, groupe «Vivre Joinville ensemble »**

La porte du parking du gymnase Le Bataillon de Joinville, rue de Paris, est bloquée en position ouverte depuis plus de 2 semaines, permettant l'accès au sous-sol de l'hôtel de ville à n'importe qui. Dans une période où les symboles de la République sont régulièrement attaqués, pourquoi le nécessaire n'a-t-il pas été fait pour sécuriser ces bâtiments ?

#### **Réponse de Monsieur Jean-Jacques GRESSIER**

Madame la Conseillère municipale,

Tout d'abord on ne peut pas accéder au sous-sol de l'hôtel de ville par le parking du Bataillon. Ensuite je vois mal le rapport que vous faites entre les symboles de la République qui sont attaqués et une porte de parking défaillante. Il faut, je crois éviter les comparaisons hasardeuses surtout lorsqu'il s'agit de choses aussi sérieuses que la sécurité de nos concitoyens. En l'occurrence la porte est réparée.

Sous garantie, l'AFUL qui gère les espaces communs de l'ensemble immobilier a eu bien du mal à mettre en œuvre les garanties nécessaires. C'est ce qui explique les difficultés à la remettre en service.

**Question n°3 de Monsieur Bernard DUVERT, groupe «Vivre Joinville ensemble »**

Un projet, en lien avec l'association Carré des Canotiers a fait l'objet d'une étude à l'endroit où est installé l'ancien restaurant de l'horloge quai de la Marne qui a d'ailleurs été préempté par la ville cet été. A ce jour, seuls quelques initiés proches de la majorité municipale en ont eu connaissance, pouvez-vous nous transmettre l'intégralité de ce dossier ?

**Réponse de Monsieur le Maire**

Monsieur le Conseiller municipal,

L'étude à laquelle vous faites référence n'a rien de caché. Vous avez même en Conseil municipal voté une subvention le 13 mars 2015 visant à permettre à l'association de financer cette étude. Il vous aura donc fallu 4 ans et demi pour vous inquiéter de savoir ce qu'il en est. Je vous invite, puisque cette étude a été réalisée par l'association, à la solliciter directement. Je suis certain qu'elle vous la communiquera.

\* \* \*  
\*

**Question n°4 de Monsieur Pascal DE CAZENOVE, groupe « Unis pour Joinville-le-Pont »**

Monsieur le Maire,

Nous avons appris par voie de presse l'acquisition par la société SOFIDY, gestionnaire de fonds immobiliers, de dix locaux commerciaux situés rue de Paris et actuellement occupés par des enseignes telles que Century 21, la Société Générale et le Crédit Lyonnais ainsi que par plusieurs commerçants indépendants.

Avez-vous été informé de la démarche, du projet envisagé et de ses éventuelles implications pour les commerçants ainsi que pour les résidents ?

Je vous remercie par avance,

**Réponse de Monsieur Jean-Jacques GRESSIER**

Monsieur le Conseiller municipal,

Nous avons reçu la société SOFIDY avant la cession. SOFIDY est un fonds d'investissement de plus de 6 milliards d'euros dans toute l'Europe pour 4 200 biens immobiliers en actifs principalement des murs de petits commerces. Ils sont basés historiquement à Evry. Leur stratégie est l'épargne à très long terme. 95% des actifs achetés par la société en 30 ans sont toujours dans la société. La société limite même les collectes de fonds pour ne pas avoir trop de fonds à placer et donc une recherche d'actifs trop agressive. Ils achètent une centaine de murs par an. Ils n'ont pas de velléité de modifier les conditions de loyers des actuels commerçants. Ces éléments m'ont rassuré sur leurs intentions tant vis-à-vis des locataires que de leur politique à long terme. Ils sont d'ailleurs tout à fait ouverts pour échanger avec la Ville lors d'éventuelles mutations.

**Question n°5 de Monsieur Jean-François CLAIR, du groupe « Unis pour Joinville-le-Pont »**

Monsieur Le Maire,

Des travaux de voirie et d'assainissement, pilotés par le Territoire, ont débuté il y a quelques jours allée Jacques Tati. Un arrêté de « Restriction de circulation et d'interdiction de stationnement allée Jacques Tati à Joinville-le-Pont », a été signé le 19 novembre par Monsieur Gressier. Or, ladite allée Jacques Tati est une impasse privée donnant sur un très beau portail de fermeture avec ses deux pilastres, d'une résidence, qui empêche les piétons de la traverser.

D'ailleurs un panneau d'interdiction précise « voie privée, accès réservé aux riverains ». Au-dessus se trouve le panneau du nom de la voie de Joinville-le-Pont.

L'arrêté signé par Monsieur Gressier et les différents plans consultés comme Maps, Cadastre, Géoportail parcelles cadastrales et plan de la Ville, démontrent qu'il s'agit d'une allée sans interdiction ou gêne particulière pour la circulation des piétons, voire des vélos. Il se trouve qu'aujourd'hui c'est une impasse donnant sur un portail et non une allée. J'ai joint les documents partiels suivants à ma demande : Géoportail parcelles cadastrales, Cadastre, Maps, Plan de la ville de Joinville-le-Pont, Photographies.

D'où ma question : compte tenu que les différents plans consultés, dont le plan de Joinville-le-Pont, ne précisent pas de restriction de circulation aux piétons et aux vélos, je demande la réouverture de l'allée Jacques Tati dans sa totalité aux piétons, randonneurs et vélos, dans les meilleurs délais.

#### Réponse de Monsieur Jean-Jacques GRESSIER

Monsieur le Conseiller municipal,

Les travaux ont uniquement lieu sur la partie déjà ouverte au public c'est à dire avant le portail de la résidence les Ondines. La convention que vous avez votée ce soir stipule par ailleurs que : « le PROPRIETAIRE s'engage à ne pas clore cet espace et à garantir la libre circulation des piétons et des véhicules sur l'emprise objet des travaux. ». Il n'y a donc pas de difficulté. L'arrêté de restriction dont vous parlez est temporaire et vise à organiser la gestion des travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h11

Le Secrétaire de Séance



Madame Corinne FIORENTINO

Le MAIRE de Joinville-le Pont



Monsieur Olivier DOSNE

